

JOURNAL
HISTORIQUE
ET POLITIQUE

*Des principaux Evénemens des
différentes Cours de l'Europe.*

1774.

10 SEPTEMBRE.

NUMÉRO 25.



A GENEVE.

M. DCC. LXXIV.

AVERTISSEMENT.

C'est actuellement à *LIEGE*, au Bureau des Postes à l'Expédition des Gazettes Etrangères, & à *BRUXELLES*, au Bureau des Postes à Mr. Horgniès, que MM. les Souscripteurs sont priés de s'adresser pour le JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE de Geneve.

Ce Journal rassemble & fixe, en quelque sorte, les événemens principaux de l'Histoire moderne universelle, François & étrangere.

On peut le consulter & le conserver même comme le résultat non-seulement des Gazettes, mais encore de tous les Papiers publics de tous les Pays. Il est, par sa distribution, la Gazette générale la plus complete; & dans son ensemble, il offre les mémoires les plus détaillés du tems présent.

Ce Journal est composé de 36 cahiers par an, chacun de 60 pages, & paroît très-exactement à *Liege* & à *Bruxelles*, trois fois par mois, c'est-à-dire, les 10, 20 & 30 du mois.

On est libre de souscrire en tout tems, à telle époque que l'on veut.

Le prix de la Souscription, pour une année entiere, est de 12 liv. franc de port.

Ouvrages qui se trouvent chez J. J. TUTOT, Libraire, au haut de la rue de la Magdelaine, à BRUXELLES.

Histoire Philosophique & Politique des Etablissements & du Commerce des Européens dans les deux Indes, 7 vol. in-8vo. cartes & figures très-bien gravées.

Tableau de l'Europe, ou 7eme. vol. de l'Histoire philosophique des deux Indes, in-8vo. 1774.

Portrait de M. l'Abbé Raynal, Auteur de l'Histoire philosophique des deux Indes

Histoire d'Agathon ou Tableau Philosophique des Mœurs de la Grece, traduit de l'Allemand, 4 vol. in-12.



JOURNAL

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

De CONSTANTINOPLE, le 18 Juillet.

AVant-hier il s'est tenu au Serrail un grand Conseil extraordinaire, dans lequel le Grand-Seigneur a, dit-on, déclaré son desir de faire la paix avec la Russie, aux conditions les plus favorables qu'on pourra obtenir. On prétend que plusieurs de ses Ministres ont été d'avis, que la Porte devoit plutôt attendre la dernière extrémité, que de consentir à l'indépendance de la Crimée, que les Russes continuent d'exiger avant toute condition. Cependant l'on pense que cet avis n'arrêtera point la pacification; & ceux qui croient que les Ministres des Cours de Vienne & de Berlin s'intéressent sérieusement à ce salutaire ouvrage, observent qu'ils ont journellement des conférences avec les principaux Ministres de la Porte. Spanakzi-Zade-Mehemet-Pacha étant arrivé le 6 de ce mois avec un corps d'environ quatre mille hommes de la Natolie, pour se rendre par Andrinople à l'armée, & s'étant reposé à Kichathana jusqu'au 12, le Sultan s'y est rendu pour voir ces troupes, & a eu à cette occasion avec Spanakzi-Pacha plusieurs entretiens, dans

lesquels il l'a chargé, dit-on, des instructions nécessaires, & du plein pouvoir, pour autoriser le Grand-Visir à signer un traité de paix.

En effet, jamais la situation des affaires n'a été plus affligeante, & toutes les nouvelles qu'on reçoit de l'armée prouvent combien il est nécessaire de mettre fin, par une prompte pacification & quelques sacrifices, à une guerre constamment malheureuse. Le Grand-Visir est enfermé à Schumla; & les Russes, lui ayant coupé la communication avec Silistrie, Ruszczuck & Varna, étoient, selon les derniers avis, sur le point de l'attaquer avec le plus grand avantage. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que tous ces revers n'ont été causés que par l'insubordination & même par la lâcheté d'une grande partie de l'armée. A l'action qu'il y eut le 20 du mois dernier, neuf mille Russes réussirent à mettre en fuite un corps de 40 à 50 mille Turcs conduits par le Reis-Effendi, Abdul-Resach, & par l'Aga des Janissaires. La Cavalerie abandonna lâchement le champ de bataille & l'armée même, la plupart ayant d'abord pris le chemin de Constantinople, & ceux qui revinrent au camp, s'y étant portés aux plus grands excès. Ils se vengerent entr'autres sur Abdul-Resach, leur Commandant, d'une défaite qu'ils ne pouvoient imputer qu'à leur propre conduite, & ils pillèrent ses tentes & ses bagages. Le 30 Juin l'on fut convaincu encore plus clairement du peu de fond qu'il y avoit à faire sur notre nombreuse armée. Les Russes, encouragés par le succès du 20 Juin, s'avancèrent ce jour-là vers le Grand-

Visir, & firent mine de l'attaquer ; sur quoi il fit avancer un corps de 30 mille hommes pour les repouffer ; mais, à peine l'avant-garde ennemie eut-elle fait sa première décharge, que toute la Cavalerie Ottomane, saisie d'une terreur panique, lâcha le pied & revint au camp, qu'elle pilla, & se retira ensuite pour retourner chez elle, laissant le Grand-Visir avec la seule Infanterie à Schumla. Dix mille de ces Spagis fuyards sont déjà arrivés près de cette capitale pour passer en Asie. Les tentatives qu'on a faites pour les engager à aller rejoindre l'armée, les offres même d'argent ont été inutiles : ils ont menacé le Gouvernement avec tant d'audace, & tous les motifs de devoir & d'obéissance qu'on leur a allégués, ont été reçus avec tant d'insolence & de mépris, que, crainte de pis, l'on s'est vu dans la nécessité de leur accorder le passage. Tous les jours il vient ici de nombreuses bandes de déserteurs ; & l'on apprend qu'il s'en trouve un nombre encore plus considérable à Andrinople.

Avec ces preuves du manque de discipline parmi nos troupes, que nous avons sous les yeux, s'accorde le rapport de trois Officiers & d'un Sergeant François, ainsi que d'un Gentilhomme Polonois, revenus depuis peu de l'armée, où ils avoient conduits un train d'artillerie. Il leur est impossible, disent-ils, de donner une idée assez forte du désordre & de la frayeur qui regne parmi les troupes Ottomanes. S'étant persuadées qu'elles ne peuvent résister à l'ennemi, quoiqu'infiniment supérieures en nombre, elles abandonnent

impunément le camp, & dévastent le pays où elles passent, pillant les maisons & massacrant les habitans. Les domestiques de ces Officiers & leur Chirurgien ont été tués, & ils ont couru eux-mêmes le plus grand danger. Toute l'artillerie, fondue par le Chevalier de Tott, est tombée entre les mains des Russes; & l'armée du Grand-Visir, qu'on estimoit à 200 mille hommes, est réduite à 40 mille, avec lesquels Mousson-Oglou a dû se retrancher à Schuinla, après avoir pris la précaution d'envoyer la caisse militaire, l'étendart de Mahomet & la Chancellerie à Andrinople.

Abdulla-Pacha, Caïmacan ou Vice-Visir, le Kiaya ou Lieutenant du Visir, & le Bostangi-Bachi ont reçu leur démission le 5 de ce mois. Le premier a été exilé en Asie, & remplacé par Issed-Mehemet-Effendi. Le Bostangi a été aussi relégué, & sa place donnée à un Officier de son corps. L'infortuné Abdul Refak, Reis Effendi, a pareillement éprouvé une disgrâce plus sensible encore que la perte de ses effets pillés par les soldats séditieux, qui vouloient même le tuer. S'étant sauvé ici de l'armée, il a été déposé d'abord après son arrivée, & envoyé en exil, premièrement à Brouffe, & ensuite à Cutaye, ville de l'Asie-Mineure, où le Beglier-Bey de Natolie fait sa résidence. Pour remplacer quatre Pachas morts à l'armée, le Grand-Seigneur en a nommé quatre nouveaux, dont l'un est Morali-Achmet-Pacha, qui a obtenu les trois queues, avec le commandement d'Andrinople. Mehemet-Pacha a aussi été déclaré Pacha à trois queues; & Suleiman-Pacha,

ancien Caïmacan , a été rappelé d'Asie pour aller commander à Varna.

Les Consuls qui résident à Salonique, craignant que les Turcs ne fassent éprouver aux Francs & aux Grecs leur ressentiment au sujet des villages que l'Escadre Russe a brûlé sur la côte , se sont adressés ici aux Ministres de leurs Souverains respectifs pour demander la protection de la Porte. Quoique les opérations de la flotte ennemie dans l'Archipel n'aient guere été fort importantes, elles ne laissent cependant pas de causer de l'inquiétude.

SMYRNE (le 4 Juillet.) Le 21 du mois dernier, le Chancelier du Consulat François, en grand deuil, accompagné de deux Dragomans & de deux Janissaires en habits de Cérémonie, se rendit chez le Cadi, le Muselim, le Mufti, le Sardar, les Douaniers & les Primats de la ville, & leur notifia la mort de Louis XV. Il se rendit de même chez les Consuls des autres nations, qu'il invita à assister, le 1 de ce mois, dans l'Eglise des Capucins, aux Funérailles & à l'Oraison funebre, qui y fut prononcée en la mémoire du défunt Monarque.

Le 24 Juin, nous fûmes sur le point de voir renouveler la triste scene dont cette ville a si souvent éprouvé les funestes effets. Le feu avoit pris chez un boulanger près de la Douane, & pendant qu'on étoit occupé à l'éteindre, on entendit tout-à-coup des cris redoublés de rebellion. On ferma aussi-tôt tous les Basars, les Boutiques, & les maisons, & dans l'instant on vit la foule

se répandre dans les rues & se presser de gagner le port : les plus impatiens, craignant manquer de barques pour se rendre à bord des vaisseaux, se jetterent à la mer & firent le trajet à la nage. Les Frégates de guerre Françoises & Angloises & les bâtimens Marchands, en ayant eu avis, envoyèrent d'abord leurs chaloupes armées à terre : mais peu-à-peu les esprits se calmerent, & l'on vit qu'on avoit pris un peu trop précipitamment l'alarme. La prétendue sédition n'étoit qu'un faux bruit, & les cris qui y avoient donné naissance n'avoient été occasionnés que par la crainte de l'incendie, qui, malgré ce trouble général, fut heureusement éteint sans causer beaucoup de dommage.

Des lettres de Scio, du 16 du mois dernier, ont confirmé la nouvelle, que la Flotte Russe a paru le 5 entre Scio & Chefiné, où elle a croisé jusqu'au 9. Le 10 elle débarqua quelques troupes près du château Ste. Hélène, dont elles s'emparèrent pour en enlever l'artillerie, qui consistoit en 4 piéces de canon. Le 11 elle tira quelques coups de canon sur le château de Scio, qui y répondit, mais sans beaucoup de dommage de part ni d'autre. Ceux qui en souffrirent le plus furent les Grecs & les Francs établis dans l'Isle, qui coururent le plus grand danger, la garnison menaçant de les massacrer, si les Russes faisoient une descente. Ceux-ci continuerent le 12 leur route vers Lemnos, & leur départ fournit à Ayvas-Aga l'occasion de passer dans l'Isle avec mille hommes de renfort.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 5 Août.*) Le Maréchal Comte Czagar Czernichew, Président du Conseil aulique de guerre, avoit demandé, dit-on, la démission de ce Département; & l'Impératrice lui a répondu, que les circonstances ne lui permettoient pas de la lui accorder; cependant S. M. I. toujours bienfaisante & voulant procurer quelque soulagement à ce Ministre, vient de lui donner, comme on le croit, pour adjoint, M. de Potemkin, son Adjudant-Général, qui fera les fonctions de Vice-Président. Le Prince Grégoriewitz Orlow est revenu depuis peu de ses terres près de Moscou, & le lendemain de son arrivée, il eut l'honneur de faire sa révérence à S. M. ainsi qu'à LL. AA. Impériales.

○ Hier, un courier arrivé de l'armée du Veld-Maréchal Comte de Romanzow, apporta la grande & heureuse nouvelle de la conclusion de la paix avec la Porte. L'Impératrice se trouvoit à Péterhof, où d'abord après l'arrivée de l'express, Sa Majesté fit annoncer au peuple cet événement si désiré par une décharge de 200 pièces de canon. Demain Elle viendra en cette ville pour l'y célébrer avec toute la solemnité convenable; & huit jours de suite il y aura ici des fêtes & des réjouissances publiques à la même occasion. Le Colonel Comte de Romanzow & le Major Prince Gagarin, qui ont été les premiers porteurs de la nouvelle, ont été, le premier, élevé au grade de Général-Major, & le second décoré de la Clef de

Chambellan de Sa Majesté. Quant aux circonstances qui ont accéléré l'important ouvrage de la pacification, elles sont des plus glorieuses pour M. le Veld-Maréchal, qui a coupé l'ennemi de toutes parts, & l'a obligé à se soumettre aux Loix qu'il lui a dictées. Réduit à l'extrémité, le Grand-Visir fit une tentative contre un de nos corps, posté sur ses derrières près de Bolcani; mais elle ne fut pas heureuse; le corps Ottoman fut battu, & le Pacha qui le commandoit fait prisonnier. Dans cette position des affaires, le Général Kamenskoi, qui tenoit le Grand-Visir enfermé, s'étant avancé à la portée du canon de son camp, où régnoit le découragement, l'esprit de révolte & de désertion, le désespoir & la disette, Mousson-Oglou envoya un Janissaire à Mr. Kamenskoi, pour lui dire, qu'*il avoit pouvoir du Grand-Seigneur de faire la paix*, & pour le prier de ne point avancer davantage. M. Kamenskoi informa d'abord par un exprès le Veld-Maréchal de ce message, en vertu duquel le Kiaya-Achmet-Effendi & Ibrahim, nouveau Reis-Effendi du camp, arrivèrent le 13 Juillet au camp de nos troupes près de Cutschuck-Kainardgi en Bulgarie. Le Comte de Romanzow donna ses pleins-pouvoirs au Prince de Repnin; mais pour ne point retarder les négociations par l'envoi de couriers, il se rendit aussi lui-même au lieu des Conférences, qui ne durèrent que deux jours, & qui mirent fin à une guerre destructive, que deux Congrès successifs n'avoient pu réussir à terminer. De part & d'autre l'on a montré de la sa-

cifité; & quoique le Veld-Maréchal ait obtenu les conditions les plus glorieufes & les plus utiles pour fa Souveraine & fa Nation, il n'a point abusé de l'avantage qu'il avoit. Les Turcs, de leur côté, n'ont presque rien changé aux articles qu'on leur a propofés. On n'est pas encore exactement instruit de leur contenu; mais l'on fait que la Ruffie acquiert Kinburn & fes dépendances, Kertfch & Jénicale, & qu'elle a stipulé l'indépendance de la Crimée; la liberté de la navigation fur la Mer-Noire & du paffage de cette Mer dans la Mer-Blanche; la liberté la plus entiere de Commerce dans tous les Etats de la Porte, & les même privileges dont jouiffent la France & l'Angleterre en vertu de leurs capitulations; des conditions fort favorables pour la Wallachie, la Moldavie, & les Isles de l'Archipel, qui feront restituées; enfin le paiement de cinq millions & demi de roubles pour les frais de la guerre. Dix autres articles de moindre importance, qui avoient déjà été accordés au Congrès de Bucharest, ont été confirmés. Mr. le Veld-Maréchal, ayant envoyé la ratification au Grand-Vifir, en attendoit une pareille de ce Ministre, qu'il se propofoit d'expédier auffi-tôt à notre Cour par le Lieutenant-Général Prince Repnin. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce font ces mêmes nombreuses troupes Afiatiques, dont les partifans de la Porte ont parlé avec tant d'emphrafe, & qu'ils ont représenté comme pleines de valeur & les meilleures de l'Empire Ottoman, qui ont été battues par un nombre infiniment

moindre de nos Soldats, & qui par leur esprit de révolte ont contraint le Grand-Visir à se soumettre au vainqueur.

Sur l'avis d'une maladie, qui s'étoit, disoit-on, manifestée dans un petit village près de Ladoga & dans un autre du District de Staria-Rufs, on avoit établi sur le chemin entre cette résidence & Novogrod, deux différentes Stations avec les Officiers nécessaires, pour couper la communication, jusqu'à ce que l'on fût informé des causes & de la nature de cette maladie. On envoya en même-tems dans ces deux villages un Médecin qui en est déjà revenu. Il rapporte que dans l'espace de quinze jours qu'il y a resté, il n'y est mort pas une seule personne, & que sur-tout il n'a pu y découvrir la moindre trace de contagion ou d'une maladie maligne, si ce n'est qu'en quelques endroits il étoit mort un nombre de chevaux, ce qu'on attribuoit aux chaleurs longues & excessives qui ont régné depuis quelque tems dans ces quartiers, où l'on n'y est pas accoutumé.

Quelques-uns des Savans que notre Académie des Sciences a envoyés dans les Provinces de l'Empire les moins connues & les pays limitrophes, ont rencontré des malheurs. On apprend que le Professeur Gmelin, l'un d'eux, a été arrêté par ordre du Chan d'une nation de Tartare, entre Kiflar & Derbent, & qu'il est enfermé dans une étroite prison. L'Académie a publié une nouvelle carte de la Chersonese Taurique ou presqu'Isle de la Crimée, & du pays limitrophe qu'occupent les Tartares Nogais.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 9 Août.*) La Cour est partie aujourd'hui d'Eckolmfund pour le Château de Gripsholm. Le Roi s'y est rendu par eau & y restera jusqu'au 23, jour auquel il partira pour voir les manœuvres du Camp qui se forme dans la Province de Scanie. La Cour prend demain un deuil de trois semaines, à l'occasion de la triste mort du Prince Guillaume Auguste de Holstein-Gottorp. Le Roi, voulant reconnoître les attentions du Baron de Hoepken, Président de la Régence de Wismar, pour la Duchesse de Sudermanie, lors de son passage par ladite Ville, lui a envoyé une tabatiere d'or, enrichie de son portrait & ornée de diamans.

La récolte aiant été, cette année, plus précoce qu'à l'ordinaire & en même tems fort abondante, le Roi a permis l'exportation des grains qui n'avoit pû être encore accordée, depuis le commencement de ce Siecle. On croit devoir cet avantage à la défense d'employer le grain à la distillation du brandevin, aux encouragemens donnés à l'agriculture & aux sages mesures prises pour la conservation du bled. La chaleur a été si grande en Finlande qu'on y a manqué d'eau en quelques endroits, ce qui a occasionné une maladie contagieuse dans le bétail. Sur cet avis, les Régences Russiennes ont fermé le passage aux bestiaux & à leurs conducteurs, dont ils ont exigé préalablement deux jours de quarantaine, avant que de leur permettre d'entrer dans l'Empire.

Le Duc d'Ofstrogothie est revenu du Château de Gripsholm en cette Résidence, & est parti hier pour Tullgarn, d'où ce Prince se rend aujourd'hui ainsi que le Duc de Sudermanie pour le Camp dans la Province de Scanie. Ce Camp ne fera que de 8 mille hommes, & ne durera que 3 semaines, après lesquelles chaque Régiment retournera dans ses quartiers. Le bruit qu'on avoit répandu qu'un Vaisseau, chargé de munitions de guerre, étoit arrivé de Stralsund en Scanie, est d'autant plus absurde qu'il est connu que c'est de la Suede que Stralsund tire toutes les munitions dont cette Place a besoin. Le Roi est fermement résolu de cultiver la Paix avec ses voisins, qui peuvent se reposer entièrement sur les assurances qu'il leur en a donné. Ce Monarque, qui n'a d'autre ambition que d'augmenter le bonheur de ses Peuples, fait aussi que ce n'est pas en les engageant dans des guerres qu'il parviendra à ce but.

D A N E M A R C K.

COPENHAGUE (le 20 Août.) Le Chambellan Baron de Gùldenkrone, Envoyé du Roi à la Cour de Suede, est revenu de ses terres dans le Holstein. Il est arrivé ces jours-ci, un voyageur étranger qui revient, comme il dit, de Constantinople avec sa suite. La vente des marchandises de la Compagnie des Indes est différée jusqu'au 21 Septembre. La frégate la *Falster* est entrée depuis peu en rade. Le 14, cinq vaisseaux de guerre & une frégate Russes, partis de Reval aux ordres

du Vice-Amiral Barch , font venus mouiller à l'anse de Kiog ; mais comme la paix est faite entre la Russie & la Porte , on présume qu'au lieu de continuer leur route pour la Méditerranée , ils retourneront au port d'où ils sont partis. Un bâtiment Suédois chargé de poudre pour Gothenbourg a mouillé dans le Sund.

Les vaisseaux de guerre le *Dannebrog* & le *Schleswig* font entrés en rade. Le dernier est commandé par le Commodore Schultze , depuis un accident survenu à M. Stibolt , qui s'est cassé le bras. Vu l'abondance de notre récolte , on a interdit l'entrée des grains étrangers dans plusieurs ports de ce Royaume , & les bâtimens Anglois , qui étoient chargés de bled dans le Sund , ont reçu ordre de les porter en d'autres lieux.

Par une Ordonnance du 27 du mois dernier , le Roi a réglé qu'à l'avenir dans la Province de Dithmarsen les pupilles ne pourront plus être censés majeurs avant l'âge de 21 ans. La Cour occupera le château de Friderichsberg , tandis que l'on fera des réparations à celui de Friedensbourg. Le Patron Iversen , venant de Rodby avec une cargaison de froment , a déposé à la Confisque que , le 3 de ce mois , le feu avoit réduit en cendres la plus grande partie de cette ville , & qu'il n'y restoit tout au plus qu'un dixieme des maisons ou granges.

Le Roi a nommé Secrétaire au Département des Affaires Etrangères Mr. Diedrich-Herman-Hegewitch , & a fait expédier en faveur de Mr. Charles-Auguste de Hardenberg , Conseiller de

la Chambre de *Brunswick-Lunebourg*, un Diplôme qui l'autorise à prendre les armes de *Reventlow* & le nom de *Hardenberg-Reventlow*.

L'Académie-Royale de Peinture, de Sculpture & d'Architecture a eu l'honneur de présenter au Prince-Héréditaire *Frédéric*, son Président, une Médaille, sur l'un des côtés de laquelle paroît l'Effigie de S. A. R. avec ces mots: *Fredericus D. G. Dan. Norv. V. G. Princeps Hæc.* De l'autre côté est représenté *Germanicus*, qui érige un Monument en l'honneur de l'Empereur *Auguste*. L'Inscription porte: *Vindici Patriæ*, & dans l'Exergue on lit: *Regia Academia Pict. Sculpt. & Arch. M. DCC. LXXIV.*

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Août.) Après avoir rapporté (*Journ. 30 Août, N^o. 24, pag. 116.*) le Discours des trois Ministres à l'assemblée de la Délégation du 1 de ce mois, à l'occasion du Conseil permanent, l'ordre des choses exige que nous fassions connoître la réponse que le Roi fit le Dimanche 7, par l'organe du Grand-Chancelier de la Couronne, à une députation de la Délégation qui vint savoir de S. M. quel étoit son avis sur le Conseil permanent, demandé avec tant d'instance par les Ministres. Ce morceau, qui a été imprimé ici, est sans contredit un des plus précieux de tous ceux qui peuvent servir à l'histoire de la révolution actuelle, en ce qu'il jette un grand jour sur les sentimens publics & particuliers du Roi, & des principaux personnages qui sont à la tête des affaires. Nous nous déterminons à omettre des objets

moins essentiels, pour donner cette réponse en entier, à cause de son importance : la voici.

D'après les Discours, que S. M. vient d'entendre, Elle juge, qu'on desire de connoître sa pensée sur le Projet du Conseil Permanent. Le Roi se rend à ces desirs, puisqu'en toute occasion, & d'autant plus dans une affaire aussi essentielle, il importe beaucoup au Roi, que la Nation entière soit informée exactement de tous les pas & de tous les soins, par lesquels S. M. ne cesse de travailler à procurer à la Patrie les plus grands biens possibles, ou, quand cela ne se peut par la force des circonstances, à en écarter au moins les plus grands maux.

Depuis le mois de Mai de l'année passée, les Ministres des trois Cours co-opérantes n'ont cessé de répéter & de renforcer par degrés leurs instances auprès du Roi, pour qu'il accepte le Conseil Permanent & la diminution des Prérogatives Royales. Le Roi s'en est toujours défendu, disant, » qu'il voudroit conserver l'Etat dans la Forme » de Gouvernement, dans laquelle il lui en a conféré le » gouvernail par les *Pača Conventa* «.

Le Roi ne souhaite pas l'établissement du Conseil Permanent; & quant aux Prérogatives Royales, celles-ci ne peuvent être ébréchées sans une injustice & une violence manifestes, puisqu'elles sont stipulées par un Contrat réciproque & volontaire entre le Roi & la Nation; lequel Contrat ayant été pleinement observé par le Roi envers la Nation, doit l'être aussi par la Nation envers le Roi.

Mais, sans faire attention à ces raisons, Mrs. les Ministres d'Autriche, de Russie, & de Prusse, étant venus ensemble chez le Roi le 6 Décembre, y ont renouvelé en présence de Mrs. les Vice-Chanceliers de la Couronne & de Lithuanie, Borch & Chreptowicz, les mêmes demandes au sujet du Conseil Permanent; & Mr. l'Envoyé de Prusse a ajouté ces paroles : » *J'ai pouvoir du Roi, mon Maître, de donner des Réponses à la plupart des Articles séparés, qui sont desirés du côté de la Pologne, & même d'en donner de favorables; mais je ne dirai pas une parole, je ne ferai pas un pas jusqu'à ce que V. M. ne consente au Conseil Permanent, que nous desirons ensemble avec la diminution de vos Prérogatives* «.

Dans cette Audience & plusieurs subséquentes, tenues séparément & ensemble avec les trois Ministres, ils n'ont répondu que par des menaces à Sa Majesté; si bien que le 9 de Décembre Mr. de Stackelberg a dit au Roi, » que, si S. M. s'opposoit aux intentions des Cours, il » lui déclaroit que l'Impératrice alloit rompre avec Elle; que lui, Stackelberg, alloit se mettre à la tête de

» ceux qui font les plus contraires au Roi ; qu'il rappel-
 » lera les Troupes Autrichiennes & Prussiennes en Po-
 » logne ; qu'en attendant il ordonnera sur le champ aux
 » Troupes Russes actuellement présentes en Pologne ,
 » pour qu'elles aggravent le Pays par toutes sortes de
 » Vexations , en y vivant à discrétion ; les Troupes Au-
 » trichiennes & Prussiennes auront les mêmes ordres ; que
 » l'on répandra par des Ecrits publiés dans tout le Pays ,
 » que le Roi , pour l'amour de ses Prérrogatives personnel-
 » les , expose la Pologne aux derniers malheurs , & en est
 » l'unique cause ». De plus il informa le Roi , en maniere
 d'avertissement , qu'il a été envoyé à la Cour de Russie
 un Mémoire , dont le sens est tel ; que , si le Roi se
 roidit sur ses Prérrogatives , il faut user de ce prétexte
 pour augmenter les parts que les trois Puissances se
 sont appropriées au préjudice de la Pologne ».

Alors le Roi remontra à Mr. de Stackelberg , qu'au
 moins il ne faudroit pas établir le Conseil Permanent
 jusqu'à ce qu'on eût assuré les Articles séparés , dans
 lesquels seuls la Pologne peut trouver un adoucisse-
 ment quelconque pour la perte de ses Provinces ; jus-
 qu'à ce qu'on ait pourvu au rétablissement de la Justice
 & des Finances publiques ; jusqu'à ce qu'enfin ce même
 Projet du Conseil Permanent n'ait été examiné au
 moins dans ses autres parties , & tel-quellement éclairci
 & amélioré par différentes Personnes & différentes opi-
 nions , pour n'être qu'ensuite présenté à la Délégation ,
 laquelle finalement doit toujours rester la maîtresse de
 refuser ou de changer tout ce qui , à sa pluralité , ne
 paroitra pas compatible avec le bien de la Nation ».

De-là provient que Mr. de Stackelberg a introduit
 cette mention des Articles séparés , du rétablissement de
 la Justice , des Finances publiques & de l'arrangement
 du Conseil Permanent , qui se voient aux neuvième &
 dixième Points. Quant à ce qui touche les Prérrogatives
 Royales , il assura ne pouvoir rien céder des premiers
 huit Points y énoncés.

Ici il faut rappeler , que , lorsque le Roi témoigna à
 plusieurs reprises à Mr. de Stackelberg & aux autres
 deux Ministres sa douloureuse sensibilité sur le tort qu'on
 veut lui faire par la diminution de sa Prérogative déjà
 si peu étendue , & dont il n'a jamais abusé , il lui fut ré-
 pondu ; que cette Prérogative , telle qu'elle a été jus-
 qu'ici , peut devenir dangereuse dans la Personne d'un
 Successeur , d'un Roi moins Patriote que ne l'est Sa
 Majesté Régnante ». A cela le Roi répliqua , qu'il sera
 libre à la République d'imposer telles conditions au Roi
 futur , qu'elle voudra au tems de son Election ; mais qu'il

n'est pas permis à la Nation de manquer de foi au Roi régnant , puisq'ue celui-ci a gardé la sienne à la Nation. Mais cela n'a rien aidé : au contraire, on a imprimé à la page 5 du Projet du Conseil-Permanent, présenté à la Délégation, ces paroles : » Le Roi, de son côté, » cède pour lui & ses Successeurs les Prérrogatives Royales les ci-dessous exprimées ». Ces paroles n'ont même jamais été proposées au Roi, comme il conste par les Points ci-joints, que je vais lire.

I. Sa Majesté choisira les Evêques , Palatins , Castellans & Ministres parmi trois Candidats, élus à voix secretes par le Conseil Permanent.

II. Au sus-mentionné Article près, le Roi gardera toute la distribution Ecclesiastique & Civile, dont il a été en possession jusqu'ici, sans aucune diminution quelconque, excepté que, pour les Places des Commissaires de Guerre & du Trésor, de la Police & de l'Assessorie, dont il disposoit jusqu'ici dans l'interstice des Dietes, il admettra la présentation de trois Candidats, de la même maniere qui est énoncé dans l'Article premier pour les Sénateurs & Ministres.

III. Dans le Militaire le Roi conservera la nomination aux Compagnies Polonoises & celle des Officiers dans les quatre Compagnies, qui portent son nom parmi les Troupes du pied Polonois. Du reste, pour les avancemens, l'ancienneté sera désormais la regle ordinaire. Cependant il sera libre au Roi, aux Généraux (Hetmani) & à chaque Membre du Conseil, de proposer au ballottage le Candidat qu'ils voudront.

IV. Sa Majesté renoncera à la distribution des Biens Royaux, à condition que les Privilégiés actuels des deux Sexes soient maintenus jusqu'à la fin de leur vie dans la jouissance de ces Biens ; & qu'ils ne puissent plus être donnés par personne comme gratification à des Particuliers, mais qu'ils soient convertis au besoin de l'Etat en général, de la maniere la plus avantageuse au bien public, & de l'avis du Roi.

V. La Diete nommera le Conseil Permanent à voix secretes.

VI. Dans le cas présent S. M. voudra bien s'arranger avec les trois Ministres Etrangers, pour la nomination des Sénateurs & Ministres de l'Etat & des Membres de l'Ordre Equestre, qui doivent entrer au Conseil Permanent.

VII. Il sera porté une Loi nouvelle, par laquelle les quatre Régimens des Gardes rentreront sous l'Autorité Militaire de l'Etat, précisément de la maniere que cela étoit sous Auguste III, c'est-à-dire, en conservant le nom & les honneurs des Gardes, & sans être obligés à aucun nou-

veau serment, avec cette seule différence, que les Grands-Généraux concentroient seuls le Commandement Militaire alors. Aujourd'hui ils le partagent avec la Commission de Guerre; & les Généraux ainsi que la Commission de Guerre, par la nouvelle Loi, seront soumis à l'autorité du Conseil Permanent. En revanche, il sera assuré au Roi une somme annuelle, qui suffise à la paie de deux mille Hommes, dont le Roi pourra disposer à sa volonté, & qui ne dépendront que de lui seul absolument; & cette somme ne sera pas décomptée du dédommagement de la perte de ses Revenus, provenant du Démembrement du Royaume.

VIII. On s'assemblera chez S. M. pour convenir du quomodo du Conseil Permanent. Les trois Ministres promettent au Roi, qu'ils ne feront faire ni laisseront faire aucun Reglement, aucune Loi, qui, de quelque maniere que ce puisse être, apporte la moindre diminution aux Prerogatives Royales, au-delà du contenu des Points ci-dessus énoncés, & que ce qui concerne les Articles séparés, le rétablissement de la Justice & des Finances publiques, l'arrangement du Conseil Permanent & de toutes les autres affaires de l'Etat, sera réglé par les trois Ministres, de l'agrément du Roi.

IX. Aussi-tôt que S. M. se sera engagée à ne point s'opposer aux Articles ci-dessus énoncés, le Baron de Stackelberg donnera ses ordres, pour que le Tribunal aâuel de Lithuanie ne soit plus empêché de reprendre ses fonctions.

Voilà les Points qu'enfin Mr. de Stackelberg présenta au Roi comme immuablement nécessaires, & qu'il assura être demandés avec une instance égale par les deux autres Ministres: en preuve de quoi il vint le lendemain 10 Décembre, avec eux chez le Roi, où ils trouverent encore les deux Vice-Chanceliers de la Couronne & de Lithuanie; & ils déclarerent ensemble tous les trois, » que, si le Roi n'acceptoit pas ces Points, les ordres » alloient partir sur le champ pour les trois Armées, & » le Roi deviendroit coupable du malheur public & de » la perte finale de toute sa Patrie, & qu'on lui attri- » bueroit, qu'il a mieux aimé défendre ses Prerogatives » personnelles, que sauver sa Patrie d'un tel malheur «.

A cela le Roi répondit ainsi: » Il ne se montrera ja- » mais, qu'en quelque chose que ce soit j'aie préféré » mon intérêt au bien public: je donne au contraire des » preuves journalieres, que toutes les fois que je puis » secourir à mes dépens quelque Citoyen particulier, & » d'autant plus l'Etat, je le fais toujours avec zele. Puif- » que vous me déclarez, Messieurs, que le Pays entier

» doit souffrir & périr, si je ne consens à ces Points que
 » vous me présentez, eh bien ! je dis, que, pour ma
 » Personne, je cesse d'y être contraire ; mais vous éprou-
 » verez, Messieurs, que beaucoup de Membres de la Dé-
 » légation diront de leur propre mouvement & par leur
 » propre conviction, qu'ils ne regardent pas comme un bien
 » public, mais au contraire comme un mal, que la Pré-
 » rogative Royale soit diminuée. Pourvu, Messieurs, que
 » vous vous souveniez d'effectuer ce que vous m'avez
 » dit bien des fois, & nommément ici à cette même
 » place tous les trois, le 15 Septembre 1773. Nous vou-
 » lons voir & reconnoître la volonté de la Nation dans la
 » pluralité libre de la Délégation ; à présent je suis prêt
 » à me sacrifier pour sauver la Patrie ».

Telles ont été & quelques autres, les solemnités
 qui ont eu lieu dans cette affaire. Comme cependant
 il parvient au Roi qu'on parle dans le public d'un
 billet de S. M. à Mr. de Stackelberg écrit le lende-
 main de l'audience susdite, & que ce bruit produit
 dans le public différentes suppositions contraires à la
 vérité, le Roi se fait un plaisir de le communiquer
 & le voici.

*Copie du billet écrit par S. M. à M. de Stackel-
 berg, le 11 Décembre 1773.*

» Vous venez d'être l'instrument du cruel sacrifice
 dont je suis la victime innocente. Vous avez vu toute
 l'amertume de ma peine. Sans doute vous y avez com-
 pari vous-même, & vous devez désirer d'y porter reme-
 mede & adoucissement. Mais il ne sauroit y en avoir,
 tant que l'Impératrice ne me rend pas son amitié. Tra-
 vaillez-y, je vous en conjure. Je suis malheureux de
 trop de façons & depuis trop long-tems, pour qu'en-
 fin elle n'en soit pas touchée. Ce dernier coup, je
 l'avoue, m'a percé le cœur, parce qu'il attaque ma
 dignité, & sur-tout parce qu'il me vient directement
 d'elle ; d'elle envers qui pourtant mon cœur n'eut ja-
 mais de torts. Mais enfin, si même elle a pu m'en sup-
 poser, j'ai expié, je crois, assez cher, cette funeste
 opinion. Je vous prie encore, Monsieur, de rendre à l'Im-
 pératrice un compte fidele de ma situation, de celle
 de tout ce qui me touche de plus près & de celle de
 la Pologne entière, qui est si accablée qu'elle est bien
 peu en état de m'aider moi personnellement. Je ne vous

en demande pas davantage ; car malgré l'extrême honneur qui environne votre Souveraine , je crois pourtant son ame encore au dessus de sa fortune , & qu'elle fait se mettre à la place des malheureux. »

Ce billet exprime le desir de jouir efficacement de l'amitié de l'Impératrice , puisqu'il est convaincu que le bien de sa patrie exige que l'Impératrice de Russie soit amie du Roi & de la république de Pologne. Il tient pour maxime patriotique de le desirer & d'y travailler. C'est de quoi il fait profession hautement & avec plaisir. D'ailleurs il est connu à la Pologne & à l'Europe , que le Roi est malheureux & dans le dépouillement. Après tout ceci , Mrs. les trois Ministre Etrangers ont demandé , qu'il y eût des conférences composées de personnes des différens avis pour l'examen du Conseil-permanent. Il seroit superflu de rappeler ici les noms des Ministres Polonois & des personnes qui sont & ne sont pas Membres de la Délégation & qui ont été invitées à ces conférences par les Ministres Etrangers , qui y a quelquefois porté la parole au nom du Roi , quels avis y ont prévalu ; il seroit dis-je superflu de rappeler tout cela à tant de personnes de la Délégation même qui y ont elles-mêmes figuré. Le Roi a jugé nécessaire d'exposer tous les détails de cette affaire , afin que toutes les différentes notions répandues dans le public ne fissent pas ombre à la vérité , & n'ajoutassent pas à des démarches pures , un blâme emprunté. Au reste , par ce que S. M. entend aujourd'hui de ce qui se passe depuis 8 jours à la Délégation , le Roi se trouve dans le cas d'ajouter pour la connoissance de la Délégation , que hier M. de Stackelberg a confirmé par moi , Chancelier , en écrit à S. M. ces mêmes annonces menaçantes , qu'il lui a faites en personne en Décembre , & que la Délégation a entendues ces jours-ci , savoir , *que , si lundi le Conseil-permanent ne passe pas , le même jour les couriers partiront pour faire entrer les troupes , & que M. de Stackelberg , par des écrits publiés dans tout le pays déclarera le Roi responsable de la ruine & du malheur public.* Partant , le Roi dit aujourd'hui , comme il a dit en Décembre , qu'il ne veut pas attirer ces malheurs sur le pays par le maintien de ses prérogatives ni par son opposition au Conseil-permanent.

Le Ministre de Russie a complimenté la Délégation sur la journée du 8 , dans laquelle le Conseil permanent a été accepté & signé , & l'a assuré que sa Cour

comme ses Alliées regarderoient désormais la Pologne comme une vraie Puissance, & auroient pour elle le plus sincere attachement. On n'entama rien d'essentiel dans la Séance de la Délégation qui s'est tenue hier. On ne chercha qu'à y réconcilier avec le Prince Poninski le Prince Czetwertynski, l'un des Délégués qui en avoit été fort maltraité le 8 dans une Sérénade; mais celui-ci répondit que cette affaire ne pouvoit être décidée que par la voie de la Justice, ou a coups de pistolet; cependant on croit qu'elle se terminera comme plusieurs autres qui n'ont point eu de suites. Ce Prince Czetwertinsky a encore remis au Grod de Czersko un Manifeste qu'on n'avoit pas voulu recevoir ici. Il fut également question dans cette Séance de décider à qui appartiendroit le droit de présenter à la Diète les Candidats pour le Conseil permanent. On déclara d'abord qu'il étoit inhérent à la dignité de Maréchal; mais ensuite on s'opposa à cette résolution. Mardi, il arriva un Courier de Pétersbourg, & depuis ce tems, on semble comme prévoir que certaines affaires pourroient prendre une autre tournure.

Le 11 de ce mois; deux Archi-Prêtres des Grecs dés-unis, savoir Jean Bohdanowicz de Krasne & Élie Hotoszkiewicz de Winnica, au Palatinat de Braclaw, apporterent ici de Pétersbourg une Ukase, adressée au Baron de Stackelberg, pour qu'il eût à seconder leurs desirs. Ce Ministre les envoya avec un billet à Mr Mlodziejowski, Grand-Chancelier du Royaume, à qui ils présenterent une Supplique, dont voici la substance: " Les unis Russo-Grecs ayant employé la violence, les armes, la persécution & usé de ruse, pour introduire dans les Provinces

de Pologne une Croyance pour laquelle le Peuple a montré tant de fois son averfion , parce qu'il y étoit contraint , & cette contrainte étant la caufe principale de toutes les révoltes en Ukraine, où le Peuple a introduit publiquement derechef le Culte des non-unis, conféquemment pour n'être pas troublé en matiere de Religion, ni par les Evêques de l'Union, ni par les Seigneurs propriétaires qui profeffent le Rit Romain, on demande qu'il puiſſe avoir dans quelque Ville de l'Ukraine un Evêque ſchismatique de ſa Religion". Ces deux Emiſſaires déclarent publiquement que, ſi on n'accorde pas à ce Peuple furieux l'objet de ſa demande, il fera difficile de prévenir une ſédition qui eſt prête d'éclater, & de l'empêcher, ou de quitter des campagnes fertiles pour aller s'établir ſur une terre de la Domination Ruſſe, ou de venger par l'effuſion du ſang une liberté de conſcience qu'on lui diſpute.

Le trait ſuivant prouvera encore mieux l'abus du pouvoir entre les mains du Prince Poninski, Maréchal de la Confédération, puisqu'enfin le Roi a dû interpoſer ſon autorité dans cette affaire. La Famille Urbanowski, de la Grande-Pologne, avoit fait citer publiquement un Seigneur, portant le même nom d'Urbanowski, qui eſt établi dans le Palatinat de Wolhynie & en eſt Officier, pour qu'il eût à répondre, ſ'il étoit de la même Famille des Urbanowski, établie en Grande Pologne, ou ſ'il tiroit ſon origine d'une autre & de laquelle? Cette demande offença grandement Mr Urbanowski de Wolhynie, qui ſe voyoit obligé de montrer ſon arbre généalogique & de juſtifier ſes titres & ſon origine : ſur-quoi il répondit par un contre-Maniſeſte qu'il don-
neroit

neroit des éclairciffemens sur ce point pardevant le Tribunal du Royaume,

Le Prince Poninski sentant qu'il pourroit trouver son profit dans cette affaire, voulut qu'elle fût de son ressort, c'est-à-dire, du Tribunal de la Confédération, dont il est Maréchal, & comme il n'ignoroit pas que Mr Urbanowski est fort riche, il lui fit dire par un tiers ami que, s'il lui offroit un don gratuit de 50 mille se jains, ledit Mr. Urbanowski pourroit facilement répondre d'où il tire son origine? de la Grande-Pologne, ou d'ailleurs? Mr. Urbanowski le fit remercier humblement pour tant de bienfaisance & d'humanité de sa part, mais il ne voulut pas lui donner le moindre présent, protestant que ce n'étoit qu'au Tribunal du Royaume qu'appartenoit l'examen de son origine & de ses titres, & non à celui de la Confédération. Le Prince irrité, fit porter cette cause sur le regitre pour être jugée à son rang. Le Roi ne pouvant plus se cacher une insulte si criante faite au Seigneur Urbanowski, allié aux Princes Lubomirski, aux Familles de Brukenenthal, de Neneka, & parent même du Prince Poninski, ordonna la radiation de cette cause sur le regitre du Tribunal de la Confédération, & déclara que la connoissance en appartenoit, selon les loix, au Tribunal du Royaume, & y feroit jugée.

Les anciens usages du Gouvernement féodal ne sont pas meilleurs que les préjugés des siècles d'ignorance; il est aussi injuste de décider un point de discussion juridique l'épée à la main, qu'il est barbare d'arracher un aveu par l'épreuve du feu & de l'eau. Ces usages sont encore en vigueur parmi nous. Un bon plan d'éducation les auroit détruits; on a pris le

parti de n'en point adopter. Peut-être que la nature seule fera plus de bien qu'une éducation mal-entendue. On vient de renouveler un ancien genre de satisfaction usité dans les siècles de l'anarchie féodale, & cela à l'occasion du démêlé qui a éclaté entre un Général Prussien & un prince Polonois; le Général insulté par celui-ci, écrivit à son Souverain l'affront qu'il avoit reçu, & demanda la permission de s'en venger le pistolet à la main. Après l'avoir obtenue, il envoya un cartel à son rival, qui après avoir pris à son tour assez de temps pour emporter tout ce qu'il a de plus précieux, prit le parti d'aller respirer un air plus sain dans les pays étrangers. Le Général informé de ce voyage a demandé, & obtenu encore la permission de faire le tour des terres du Prince avec 600 Bosniaques qu'il a été autorisé à tirer de Branberg. Voici ce que signifie cette promenade. Lorsque deux-Gentilshommes avoient autrefois des prétentions sur le corps ou les biens l'un de l'autre, & qu'ils ne pouvoient s'accorder, la loi permettoit, comme elle le tolère encore, que la partie lésée fit à cheval le tour des terres de sa partie adverse, qui n'alloit pas voyager dans ce moment là; mais qui ayant ramassé le plus de ses adhérents qu'elle pouvoit, alloit au devant de son ennemi, & le combattoit à toute outrance; de Magnat à Magnat, de Gentilhomme à Gentilhomme, & de paysan à paysan, on y alloit à toute rigueur, bien-tôt la terre étoit jonchée de morts & de blessés. Le plus fort étoit censé avoir raison, comme cela a lieu encore à présent, il prenoit alors possession du bien du vaincu, & en faisoit le tour à cheval pour avertir les voisins que l'ancien possesseur étoit déstitué. C'est ce

que vient de faire le Général qui a acquis par là une belle terre, à bon marché, & sans coup férir, puisque son adverfaire n'a pas jugé à propos de l'attendre.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 20 Août.*) Suleiman Beg, Envoyé de la Porte, continue de voir ce que cette ville a de plus remarquable. Le 17 de ce mois à deux heures après-midi, il se rendit à la grande Douanne bâtie depuis peu de tems. Il y vit & admira différens magafins & leur arrangement. Il monta ensuite au bureau principal, où on lui donna ensuite une idée succincte de toute l'administration. Il n'a pu admirer assez l'ordre d'un ouvrage aussi étendu, & il en a témoigné sa satisfaction à Mr. Loneux, Administrateur, en des termes fort obligeans. Après y avoir pris quelques rafraichissemens, ce Ministre alla pour la seconde fois à l'Académie des Langues orientales, & y fut reçu à la porte principale par les élèves de cette maison, qui le conduisirent dans une sale, où ils lui présentèrent de l'eau de rose & des parfums à la maniere orientale. On lui servit aussi, de même qu'à sa suite, plusieurs sortes de rafraichissemens, après quoi il s'entretint sur différens objets relatifs aux sciences. A sa demande on lui montra & on lui expliqua, pendant près de trois heures, diverses machines mécaniques, pyrotechniques, hydrauliques, optiques, électriques & chymiques, dont il parut très-satisfait.

Le 17 & le 18 de ce mois on a célébré dans

la Chapelle du Château à Schronbrunn les vigiles & les obseques anniversaires pour le repos de l'ame de feu S. M. I. François I, de glorieuse mémoire. La Cour y a assisté, & on a sonné toutes les cloches de la ville & des fauxbourgs à cette occasion pendant ces deux jours.

Il paroît des Lettres-patentes de S. M. l'Impératrice-Reine, par lesquelles elle permet de nouveau le cours des Ducats d'Hollande.

Il n'est pas douteux que la paix n'ait été conclue entre la Russie & la Porte, & qu'elle n'ait été publiée à la tête des armées de ces deux Puissances. Le Maréchal de Romanzow, au moment de passer le Danube, écrivit au Prince Galitzin, Ambassadeur de Russie en cette Cour, qu'il ne repasseroit pas ce fleuve sans avoir fait la paix, & ce Grand-Général a tenu parole. L'Empereur en félicita M. le Ministre de Russie, ainsi que l'Internonce Ottoman; mais celui-ci en a paru triste, & a donné à entendre qu'il perdrait beaucoup à cette paix. Les relations qu'on en a jusqu'ici, varient à l'infini; mais elles conviennent en ce point que l'armée du Grand-Visir a été enfermée, & que pour la sauver, il a dû signer cette paix. Le contenu du traité n'est pas encore bien connu du public.

Le Ministre Ottoman, accompagné de Mr. Bihn, Interprete de la Cour, se rendit le 11 avec une petite suite aux eaux de Baaden, où il se baigna pendant deux heures. Il y avoit envoyé d'avance sa cuisine, & il y dina. Il en partit sur le soir, après avoir vu les environs, & la source des eaux minérales.

Le même jour la foudre tomba à Hochau, village près de Laxembourg, & y mit le feu à quatre maisons qui ont été réduites en cendres.

HAMBOURG (*le 18 Août.*) Le bruit se répand qu'on va lever des recrues dans toute l'étendue des Etats de Danémarck, pour compléter la cavalerie nationale; on dit aussi depuis peu, & ce bruit se soutient, qu'il va passer de nouvelles troupes en Pologne, & que le Roi de Prusse, le Prince Royal, le Général Lentulus, le Prince Frédéric de Wurtemberg sont sur le point de faire un voyage en Silésie. Les Lettres de Berlin portent que le Pape a envoyé une somme considérable pour achever la nouvelle Eglise Catholique de Sainte Hedwige.

LUBECK (*le 8 Août.*) La paix est faite, à ce qu'on assure de toutes parts; personne n'en retirera de plus grands avantages que la Russie, parce que cette guerre épuisoit ses trésors, & affoiblissoit sa population, déjà si peu considérable en raison de l'étendue de l'Empire. Elle obtient quelques millions; mais ces sommes feront-elles face aux emprunts qu'on a été obligé de faire à des intérêts exorbitants. L'Autriche qui a employé sa médiation, recouvre, dit-on, plusieurs Provinces qui lui ont appartenu autrefois; ce sont des déserts très-fertiles, dont on pourroit faire quelque chose avec des hommes; mais ce sera toujours un boulevard entre l'Europe Chrétienne & Mahométane. On prétend que le Roi de Prusse obtient la garantie de ses nouveaux

Etats en Pologne, avec la Souveraineté de la ville de Dantzick; c'est le meilleur des trois loix, & on ne perdrait rien avec le moindre, lorsqu'on n'a rien mis du sien. La Pologne paie tout. La Russie triomphante n'a peut-être pas à présent ni plus d'argent, ni plus d'hommes qu'il n'en faut pour dompter les rebelles qui l'inquiètent dans ses Provinces Asiatiques. Il s'est manifesté une dangereuse épizootie dans les environs de Moscou où elle emporte beaucoup de bestiaux; on les laisse pourrir à l'ardeur du Soleil; la corruption se répand, sans qu'on songe à en supprimer les causes; les paysans avides d'un petit gain, vont secrètement la nuit écorcher les animaux morts, & gagnent le mal. De Novogorod à Pétersbourg, les voyageurs sont obligés de faire deux pauses pour se purifier.

La Pologne a été pour la seconde fois sur le point de perdre son Roi; mais on n'a point cette fois à rougir de la méchanceté humaine; on n'auroit eu à gémir que d'un accident naturel & funeste. S. M. étoit le 23 du mois dernier sur le pont de la Vistule, pour encourager par sa présence les ouvriers qui travailloient à détourner le bois, les arbres, les débris des maisons, &c. que la Vistule entraînoit avec la plus grande impétuosité; il y avoit une demi-heure que le Roi donnoit ses ordres, lorsque le hazard voulut qu'il fût appelé quelque autre part. Un moment après qu'il eût quitté le pont, quelques milliers d'arbres emportés par le torrent entraînent cet édifice, & tous ceux qui étoient dessus. Le débordement

a causé des dommages considérables par-tout sur le bord de ce fleuve; les campagnes des environs de Thorn sont encore submergées.

BERLIN (*le 20 Août.*) Le Roi, qui est parti de Potzdam le 15 de ce mois, se rendra d'abord à Glatz, & delà à Neifs, où les Régimens de la Haute-Silésie se sont rassemblés pour la Revue: de Neifs S. M. ira à Breslau pour la Revue de ceux de la Basse-Silésie, & on l'attend de retour vers la fin de ce mois. Le Prince Abondio Rizzonico, Sénateur de Rome, s'est rendu d'ici à la Cour de Cassel. Ce Seigneur a eu l'honneur de dîner deux fois à la Table du Roi; & comme il a beaucoup de littérature & de connoissance des Antiquités, S. M. a paru prendre plaisir à sa conversation, & lui a fait l'accueil le plus gracieux.

GIESSEN (*le 12 Août.*) La foudre tomba dans ces environs le 5 de ce mois sur une brasserie, dont on ne put sauver que le monde & le bétail. Le propriétaire dînoit lorsque le feu du ciel tomba sur la table; par un mouvement prompt & rapide, il porta la main dans les flammes, comme pour les éloigner de lui, & il se la brûla; il n'a pas eu d'autre mal.

Les Lettres de Vienne portent que l'Autriche ne renouvellera pas la trêve avec la Porte; d'autres avis annoncent que l'Impératrice de Russie a fait présent de six piéces de grosse artillerie au Feld-Maréchal Comte de Romanzow, prises parmi celles qu'il a enlevées aux Ottomans, & qu'elle a donné au Comte d'Osterman un bien de 2000

payfans ; elle a remis la mere de cet Officier dans le rang où elle étoit avant son mariage , qui l'avoit réduite à la dignité de Comtesse.

Selon les lettres de Berlin , le Roi de Prusse vient de donner une marque publique de protection à la loge des Francs-Maçons de cette ville , qui a été affiliée à la grande loge de Londres à la fin de l'année dernière ; il lui accorde , & à toutes les loges qu'elle reconnoît , des Lettres-Patentes par lesquelles elle déclare qu'elle protege publiquement cet institut.

On mande de Cassel qu'il y a dans la ménagerie du Landgrave une femelle de léopard qui y a mis dernièrement bas des petits.

E S P A G N E.

MADRID (le 8 Août.) Depuis l'arrivée d'un Courier Anglois qui apporta , la semaine passée , des dépêches de sa Cour au Lord Grantham , Ambassadeur de Sa Majesté Britannique , le bruit s'est répandu ici qu'il est survenu des différends entre les Gouverneurs Espagnols & Anglois dans les Indes Occidentales , au sujet de l'Isle des Ecrevisses. On dit même que les deux partis en sont venus aux mains , & qu'à cette occasion les Espagnols ont eu le dessous , & ont été obligés de chercher leur salut dans la fuite. On ajoute aussi qu'un de leurs navires a été coulé à fond.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Juillet.) Nous n'avons pas encore donné au public l'énumération des présens que M. Muti-Buffi , Nonce du Pape en cette Cour , a

fait remettre à la Famille Royale de la part de S. S.
En voici la liste.

Pour le Roi, une caisse contenant un tableau en mosaïque, représentant un *Ecce Homo*, d'après Guido Reni, avec un cadre de Porphyre garni de fleurs d'argent & entouré de bronze doré.

Pour la Reine, un tableau semblable d'après le même maître représentant Ste. Marie-Magdelaine, à cadre de lapis, festons d'argent & bordure de bronze doré.

Pour la Princesse du Brésil, un grand tableau en points de tapisserie, sous une glace représentant la Sainte Vierge avec l'Enfant Jesus dormant, d'après le même maître à cadre, sculpté & doré.

Pour le Prince de Beyra, un tableau en mosaïque, représentant le Colisée de Rome, cadre de bronze doré.

Pour l'Infant Don Juan, une cassette contenant un petit autel d'argent avec différentes figures & divers ornemens & reliques représentant les mystères de la passion de N. S. Jesus-Christ.

Pour l'Infante D. Marie-Anne-Victoire, un bénitier de bronze doré, relevé de plusieurs figures & ornemens d'argent, ayant dans le milieu une mignature représentant la Sainte-Vierge qui tient dans ses bras l'Enfant Jesus.

Pour l'Infante D. Marie-Clémentine, un bénitier de bronze doré, à bas-relief d'argent & à fond de lapis.

Pour l'Infante D. Marie-Anne, un tableau en points de tapisserie sous une glace, représentant Sainte-Anne portant la Sainte Vierge, d'après l'école d'Annibal Carrache; cadre sculpté & doré.

Pour l'Infante D. Marie-Françoise-Bénédictine, un tableau de même, représentant Notre-Dame de Douleurs, d'après le Guide.

Pour l'Infant Don Pierre, un tableau sous une glace, représentant la Cène de N. S. dans la maison du Pharisien, avec la Madelaine à ses pieds, copié d'après une mignature qui est au Capitole; cadre sculpté & doré.

Pour le Cardinal Patriarche, un grand calice d'argent doré, à bas-relief & autres figures, représentant la Passion de Notre Seigneur.

Pour le Cardinal d'a Cunha, un calice de même métal, mais d'un travail différent & également recherché.

Pour le Marquis de Pombal, un tableau en points sous glace, représentant un *Ecce Homo*, d'après le Guorchin, cadre sculpté & doré.

Pour Dom Juan Benposta, un grand bénitier d'argent à divers ornemens & figures, d'un très-beau travail.

Pour Dom Louis d'a Cunha, un tableau en points sous glace, représentant la Ste. Vierge, d'après Carlo Maratte; cadre sculpté & doré.

Pour Don Martin de Mello, un tableau de même, d'après le Guide.

ITALIE.

ROME (*le 14 Août.*) La Congrégation des Cardinaux sur les affaires Jésuitiques s'assembla, le 11 au matin, & rendit un Décret, approuvé du Pape, pour faire arrêter le soir, dans sa propre maison, Don Joseph Bari, Bénéficiaire de la Collégiale de St. Eustache, qui, après y avoir subi un Interrogatoire, fut transporté au château St. Ange. On ne peut deviner le motif de tels emprisonnemens, parce qu'en pareille matière on garde le plus profond secret.

Les Missions que le Saint Pere a ordonnées en cette Capitale, pour se préparer au grand Jubilé de l'Année Sainte, commencerent Dimanche dernier, & il y eut un concours extraordinaire de personnes de tout état. Il y a tous les soirs, après la Prédication, la Bénédiction du Saint Sacrement, donnée par des Cardinaux ou des Prélats.

Sa Sainteté ayant fixé au mois de Novembre prochain l'ouverture du Séminaire Romain, si souvent divisé, M. le Cardinal Colonna, Vicaire, a fait afficher que ceux qui se destinent à l'Etat Ecclésiastique & qui desirent y entrer, aient à se préparer à l'examen qui se fera le 2 du mois de Septembre prochain en présence de Son Eminence.

La Congrégation générale des Rites pour l'approbation des Miracles du Vénérable Bonaventure de Potenza, Prêtre de l'Ordre des Mineurs Conventuels, est fixée au 16 en présence du Saint Père; celle pour l'examen des vertus du Vénérable Jean Reccado, de l'Ordre de St. Jean-de-Dieu, de la Congrégation d'Espagne, qui devoit aussi avoir lieu ce jour-là en présence de Sa Sainteté, est renvoyée au 23.

Le 25, jour de la fête de St. Louis, après la Chapelle Cardinalizze qu'il y aura dans l'Eglise Royale des François, on chantera un *Te Deum* solennel, pour l'avènement au Trône du Roi Louis XVI.

Dans une excavation faite depuis peu à Pontorotto, on a trouvé environ 300 médailles antiques de différens Empereurs Romains, plusieurs centaines de livres de plomb qui formoient un aqueduc, & plusieurs grosses pierres à bâtir dites traversins.

Les lettres de Civita-vecchia portent que depuis plusieurs nuits on voit un grand feu sur le Mont Argentaro, & qu'on croit que ce sont quelques broussailles épaisses qui ont pris feu par la grande chaleur qu'il fait maintenant.

NAPLES (le 9 Août.) Le Commandant & les Officiers du vaisseau de guerre Espagnol le *Saint-Javier*, arrivé dans notre port le 2 de ce mois, furent présentés au Roi Jeudi dernier; & peu de tems après on en débarqua les présens que le Roi d'Espagne envoie à cette Cour, consistant en ta-

Bac, étoffes & drogues précieuses ; outre les 243000 écus qui ont été consignés au Marquis Berio, Trésorier d'Espagne, & que celui-ci a fait passer à Rome pour l'entretien des Ex-Jésuites Espagnols. On croit que le Marquis Fogliani profitera du retour de ce vaisseau pour aller faire sa Cour à S. M. Catholique.

Par des Lettres de Sicile on a appris que le 22 Juillet Mr. Filingeri, Archevêque de Palerme, prit possession de la charge de Président du Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Vice-Roi, & que la veille il étoit entré dans cette capitale un Régiment dit de Sannio. Depuis le pardon général que le Roi a accordé au peuple de cette ville, on y jouit d'une parfaite tranquillité, & l'abondance regne dans toute l'île.

VENISE (le 2 Août.) Les assassins de l'Abbé Comte Fabris ont été arrêtés, c'est un Prêtre Napolitain, & une femme de Padoue qui se sont rendus coupables de ce meurtre ; ils sont dans les cachots secrets des scélérats destinés au dernier supplice.

On a aussi arrêté le Curé de Salò, qui avoit été condamné, il y a trois ans, & par contumace, à une prison perpétuelle, pour avoir couru longtemps la campagne avec une troupe de bandits. Le Prêtre coupable avoit eu l'imprudence de revenir à Salò, & c'est-là qu'il a été arrêté ; on l'a conduit ici, & on l'a fait entrer sur le champ dans le cachot qu'il ne doit quitter qu'avec la vie.

MODENE (le 8 Août.) On apprend de Milan

un fait bien singulier. Une femme jeune encore, mais qui avoit eu des chagrins qui avoient altéré sa santé, a entrepris de se détruire elle-même; elle a choisi un genre de mort terrible, & qui prouve un grand égarement d'esprit; elle s'enferma dans sa chambre, se coucha, & mit le feu à son lit; la fumée qui sortoit par les fenêtres donna l'alarme au voisinage; on accourut; mais on n'arriva pas à tems pour sauver cette femme, & le feu ne put être éteint assez promptement pour empêcher qu'il ne se communiquât aux maisons voisines, dont quelques-unes ont été brûlées.

MILAN (*le 11 Août.*) Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Madame l'Archiduchesse, son Epouse, se sont rendus à Varese, à l'occasion de la mort de la Princesse d'Este, leur Tante. Le Baron Cristiani est parti d'ici par ordre du Gouvernement, pour se trouver à une Conférence avec les Députés des Ligues Grises, & y convenir de l'ouverture d'un chemin qu'on a dessein de faire pour faciliter par la Suisse & le Milanès le transport des marchandises d'Allemagne.

Le différend survenu entre la Cour de Turin & la République de Venise, au sujet de l'envoi de deux Députés pour complimenter Sa Majesté Sarde, n'a pu encore se terminer. Le Résident Vénitien reçut, sur la fin du mois dernier ordre de partir de Turin; mais cette Cour lui refusa son Audience de congé, défenses lui ayant déjà été précédemment faites d'y paroître. Cependant

le Roi lui a fait le présent ordinaire ; savoir , son portrait garni de brillans , de la valeur de 6 mille livres.

LIVOURNE (le 17 Aout.) M. Rutterfurg , Agent de Russie , reçut dans la nuit du 12 au 13 un exprès , qui lui étoit envoyé de Pise par le Comte Alexis Orlow , avec l'agréable nouvelle de la conclusion de la paix entre les deux Puissances belligérentes ; sur quoi on suspendit aussitôt le départ de tous les vaisseaux Russes , au moment que trois d'entr'eux avoient mis à la voile.

Selon les nouveaux avis de Corse , les Montagnards rebelles y agissent en désespérés , sans se laisser effrayer par l'appareil des échafauds , où ils doivent tôt ou tard expier le crime de leur rebellion. Ces mutins forment un corps de plusieurs centaines d'hommes qui se tiennent dans des rochers & des forêts inaccessibles ; les François ne semblent pas avoir envie d'aller les y attaquer ; mais ils ont pris de sages mesures pour la sûreté des chemins & de leurs postes. Ils ont tiré à cet effet un cordon depuis le golfe *di Porto* jusqu'à la Tour de Solinzara , le long des montagnes qui partagent la Corse , & tous les passages en sont défendus par des troupes. Les Espagnols n'ont pas été long-temps heureux dans les excursions qu'ils ont faites dans le Brésil ; car ils doivent en avoir été chassés , dit-on , avec perte , par les Portugais. Ces hostilités font craindre une rupture entre les deux nations , & même une guerre , dont les François & les Anglois ne seroient pas sans doute spectateurs oisifs.

On apprend que les différends dans l'Istrie, au sujet des frontieres entre la Cour de Vienne & la République de Vénise, ne sont pas encore ajustés. Ces frontieres sont fort mêlées & incertaines, quoique le Général de Harsch fût chargé, il y a vingt ans, de regler avec les Députés Vénitiens ces limites le long de la côte. On prétend qu'à cette occasion la Maison d'Autriche n'a guere profité, & que la République a su alors se faire assigner toutes les contrées fertiles, tandis que l'Autriche n'a eu que les districts stériles & déserts, & qui d'ailleurs sont presque par-tout séparés de la mer, de sorte que les rivieres qui coulent par ces districts, ne peuvent conduire à la mer, sans qu'on passe sur le territoire Vénitien.

AVIGNON (le 15 Août.) On a accusé les habitans de cette ville de mille horreurs; on les a représentés dans des Gazettes étrangères, comme des esprits turbulens & séditeux, & l'on a eu recours aux faussetés les plus insignes pour accréditer les imputations odieuses dont on a voulu les noircir. Mais bientôt la vérité va paroître dans tout son éclat, & M. Doria-Pamphili, Nonce de Sa Sainteté à la Cour de France, qui, après quelque séjour ici, est reparti pour Paris, & qui a la confiance des deux Cours, va pleinement les justifier, rien ne lui sera plus aisé, après l'attention scrupuleuse avec laquelle il a examiné toutes choses.

Ce Pi-état, bien loin de trouver dans cette ville un désordre affreux & les étendards de la révolte & de la sédition arborés, comme on l'a

publié; a été édifié de la tranquillité qui y régnoit, & a reconnu que sans se départir de la fidélité qu'ils ont vouée au St. Siege, les habitans d'Avignon sont pénétrés d'amour & de respect pour le Roi de France; il a été convaincu qu'ils ne se sont jamais départis de ces sentimens dont ils sont gloire.

M. le Marquis de Montaignu, Député de cette ville, partit le 7 pour aller présenter au Roi les hommages des Habitans; & outre les instructions particulieres dont il a été chargé par le Conseil, il n'est aucun habitant qui ne l'ait prié expressément de porter aux pieds du Trône ses vœux & les assurances de son respect & de son zele.

D'un autre côté, les sentimens des citoyens ont été découverts à M. le Nonce par la bouche des Magistrats; & la veille de son départ, M. Tessier, Assesseur, lui adressa au nom de tous le discours suivant.

Monseigneur. Nous ne venons plus à Votre Excellence avec cette voix mal assurée qui suppose la crainte. Nous ne venons plus réclamer le nom de ces Héros que votre Maison a produits & qui nous ont protégé. Nous ne venons plus vous apprendre que nous avons vécu sous leurs loix, lesquelles nous rendoient heureux. Pénétrés de vos bontés, nous venons à Votre Excellence même, & nous y venons avec confiance. Vous avez reçu de vos illustres Aïeux un nom auguste, il est vrai; mais les vertus qui vous caractérisent sont à vous. Gènes les a vues éclore; Rome en a profité; Madrid leur a rendu de justes hommages; Paris les a admirées, & nous ressentons leurs effets. C'est, *Monseigneur*, par l'étendue de vos lumieres & par une expérience qu'on ne supposeroit pas à votre âge, que Votre Excellence a connu les mœurs douces & pacifiques de nos habitans; la source & la cause des calomnies dont on les a noircis; leur inaltérable fidélité pour leur Souverain; leur constant dévouement à la Maison de France; leur détermination ab-

soûve de répandre tout leur sang pour l'un & pour l'autre, lorsque leurs intérêts ne sont pas opposés; leur reconnaissance, sur-tout, envers leurs Bienfaiteurs. *Jugez, Monseigneur*, de celle qu'ils conserveront pour un Prince qui les a comblés de bienfaits, & qui leur a promis sa puissante protection auprès du plus saint des Pontifes & du plus grand des Monarques.

H O L L A N D E.

LEYDE (*le 22 Août.*) Nous annonçames (*Journal du 30 Avril, N^o. 12. pag. 162,*) qu'un inconnu avoit fait remettre en don à M. de Betsky, Conseiller-Privé actuel de l'Impératrice de toutes les Russies & Chevalier de ses Ordres, une somme de 10000 roubles, avec promesse de lui en envoyer encore 20000 le 29 Juin, & une pareille somme le 3 Octobre suivant, & que cet inconnu avoit laissé à Mr. Betsky la liberté d'employer cette somme de la manière qu'il croiroit la plus utile; nous marquâmes aussi alors, en donnant la réponse que M. de Betsky avoit fait insérer dans la Gazette de Pétersbourg, qu'il n'avoit cru pouvoir mieux répondre au zèle charitable de cet inconnu, qu'en destinant ces marques de sa générosité à l'établissement d'une maison d'éducation à Moscou. Nous sommes actuellement informés que cet inconnu, au lieu d'attendre les termes que lui-même avoit fixés, a envoyé le 14 Juillet dernier à M. de Betsky toute la somme de 40000 roubles en assignations, cachetées du même cachet, & que cet envoi étoit accompagné de la note suivante, écrite en françois.

« Il y a quelque mois qu'un inconnu envoya à Mr le Conseiller-Privé actuel de Betsky 10000 roubles à compte d'une somme de 50000, destinés pour un des établissemens de l'Empire de Russie si soigneusement dirigés par son Ex. Ce même inconnu, applaudissant avec

joie à l'emploi judicieux de cette somme, s'empresse de son côté d'observer scrupuleusement les termes auxquels il s'est engagé, & anticipant même celui du mois d'Octobre, il a l'honneur de remettre ci-joint à S. Ex. en une fois 40000 roubles pour favoriser des arrangements zélés, tendant à remplir les vues bienfaisantes de Catherine la Grande.

M. de Betsky, Premier-Curateur de la Maison Impériale de Moscou, a fait la réponse suivante au bienfaiteur inconnu.

» J'ai reçu le 14 Juillet les 40000 roubles que vous m'avez adressés, avec la Note ci-dessus, pour compléter la somme des 50000, que vous avez consacrés volontairement à la maison Impériale d'Education à Moscou. Vous ne vous bornez pas, Monsieur, à être exact à vos promesses; votre charité active vous fait anticiper sur le tems, pour que les fruits en soient plus prompts. Il faut convenir, Monsieur, que vous avez le don si rare d'encadrer les bienfaits & de donner deux fois en une. Cette façon de sentir & d'exécuter me persuadent que les arrangements, que j'ai eu l'honneur de vous proposer dans les nouvelles publiques, vous sont agréables. En conséquence ces arrangements vont devenir sacrés à jamais pour le Conseil de la Maison d'Education. Votre bienfaisance & votre agrément y donneront une sanction irrévocable, & tant qu'il y aura des hommes en Russie, on y conservera la mémoire de vos bienfaits. Le pauvres, les orphelins, les artistes & les artisans, qui vous devront les moyens de leur établissement, vous béniront sans cesse; bénir c'est louer, c'est désigner un bienfaiteur généreux. D'un autre côté votre exemple tôt ou tard éveillera le desir de bien faire dans les cœurs des hommes riches & puissans, qui ne manquant de rien, n'imaginent pas que les pauvres manquent de tout, & que les plus légers secours fussent souvent pour rendre l'indulgence même industrieuse, laborieuse & vertueuse. Je suis, &c.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 19 Août.*) Le 16, la Cour reçut, par une dépêche de son Ambassadeur à Vienne, la nouvelle que la Paix avoit été conclue, le 17 Juillet, entre la Russie & la Porte. Ainsi on a terminé une

guerre qui a coûté la vie à plus de 400 mille hommes, sans aucun avantage solide pour les Sujets des deux Puissances réconciliées, & dont le succès a bien varié de part & d'autre. On débite ici beaucoup de particularités sur les conditions de cette Paix. On croit que les Vaisseaux Russes, employés au Levant & dans l'Archipel, passeront l'hiver dans nos Ports, d'autant que la saison est déjà trop avancée pour qu'ils puissent regagner, avant ce tems, le Port de Cronstadt.

On répand toujours ici divers bruits, à dessein de faire croire que la France n'est pas dans les dispositions pacifiques qu'on lui suppose, & que l'Espagne cherche à l'engager dans une affaire importante qui ne manqueroit pas d'allarmer d'autres Puissances. On en fera le cas qu'il convient. On prétend qu'il y a une Convention signée entre les Cours de Pétersbourg & de Londres, en vertu de laquelle tous les Navires & Bâtimens Anglois seront désormais exempts de payer les droits d'entrée dans les Ports de Russie. On pense deviner toujours quelque chose de plus de la Commission, dont est chargé le Général Conway aux Cours de Vienne, de Berlin & de Hanovre. L'échange de certains territoires n'en est pas le seul objet : on le fait déjà ; mais on ajoute qu'il est aussi question d'une Alliance entre lesdites Cours & celle de Pétersbourg, laquelle n'auroit pour but que de prévenir une nouvelle guerre & de rendre la Paix solide & permanente.

Le navire de la Compagnie des Indes *le Stormont* est arrivé dans la Thamise venant de la Chine ; & *le Bridgwater*, parti en même tems de Sainte Helene pour cette ville de Londres, y est attendu incessamment. *Le Capitaine royal*, autre navire de la Com-

pagnie, parti de la Chine pour revenir à Londres, échoua trois jours après son départ à Quanton; mais on sauva l'équipage & une partie de la cargaison, qui ont été amenés dans ce royaume sur deux autres navires. Le *Bridgewater* vient d'arriver de Madras à l'Isle de Wight. La Compagnie a résolu dans une assemblée générale tenue hier, d'ajouter un quinzième navire aux quatorze qu'elle avoit décidé il y a peu de jours qu'elle enverroit cette année pour son commerce à l'Inde & à la Chine.

On apprend que la pêche de la morue sur le Banc de Terre-neuve est très-abondante cette année, & que les bâtimens des diverses nations sont occupés à la faire avec toute l'harmonie qu'on peut souhaiter sous la sur-intendance de l'escadre Angloise commandée par l'Amiral Shuldham. Il est faux qu'il y ait eu la moindre dispute entre les François & les Anglois à cette pêche, comme on en avoit fait courir le bruit.

La Chambre des Représentans de la colonie de Connecticut, l'une des cinq Provinces qui composent la Nouvelle-Angleterre, a pris occasion de l'Acte de Boston & des Actes subséquens du Parlement Britanique, qui altèrent la Charte de Massachusetts-Bay & reglent l'administration de la Justice, pour renouveler ses anciennes prétentions. Dans cette prostation on soutient que la colonie a droit de n'être taxée que par son assemblée générale; qu'un établissement de nouvelles Cours de Justice est contraire à la Charte & porte atteinte au privilège des Jurés, ainsi que l'évocation des causes à tout autre Tribunal que ceux de la colonie, & à plus forte raison aux Tribunaux d'Angleterre; que la seule assemblée de la Province a droit de faire fermer un port, & que l'Acte con-

tre Boston renverse toutes les constitutions & les droits de l'Amérique. Au surplus, les Représentans de la colonie protestent qu'ils reconnoissent George III pour Souverain légitime de la Grande-Bretagne & de toutes les possessions & dépendances, & qu'ils sont prêts à lui accorder tout secours en hommes & en argent qui pourra leur être demandé. Le Comté de Baltimore, la ville d'Annapolis dans la Province de Rhode-Island, les Plantations de la Providence & diverses autres contrées & villes de la Nouvelle-Angleterre ont fait des Actes de la même nature pour le maintien des droits & privilèges de l'Amérique. Tous demandent le concours des colonies, ordonnent des souscriptions en faveur des pauvres de Boston, & insistent à interrompre tout commerce avec la Métropole. Une lettre du Comté de Worcester, écrite le 13 Juin, annonce que le bruit s'étant répandu qu'un Régiment avoit été posté à l'entrée de cette ville pour lui couper toute communication avec le Comté & la ville de Boston, on arrêta que deux personnes seroient députées pour vérifier ce bruit, & que s'il étoit fondé, dix mille hommes seroient commandés sur le champ pour aller déloger ce Corps de troupes; que quels que soient les sentimens des Bourgeois de Boston & leurs dispositions relativement au maintien des libertés, les habitans de la Province étoient résolus à les soutenir avec la plus grande vigueur; qu'ils avoient déclaré que les derniers Actes du Parlement ayant annullé la Charte de la Province, tout pacte avec la Métropole étoit rompu, & que par-là les peuples de l'Amérique avoient recouvré la liberté d'aviser aux moyens qui leur paroïtroient les plus efficaces pour leur sûreté mutuelle.

Il a été dit que l'on voyoit dans les papiers pu-

blics Anglois une ligue ou convention solennelle , par laquelle les habitans des colonies Angloises en Amérique s'engageoient à rompre tout commerce avec la Grande-Bretagne. Comme cette piece pourra être la source d'évenemens importans , nous croyons devoir la rapporter en entier. La voici.

Nous soussignés, habitans de la ville de... ayant considéré sérieusement l'état précaire des libertés de l'Amérique Septentrionale, & plus particulièrement la malheureuse situation de cette Province, maltraitée par divers actes du parlement Britannique, qui tendent à l'entière subversion des droits que nous tenons de la nature de notre chartre, & parmi lesquels actes se trouve celui du blocus du havre de Boston; pleinement convaincus de notre indispensable devoir d'employer tous les moyens, qui sont en notre pouvoir, pour recouvrer & maintenir la constitution si fort blessée de notre pays; & ne connoissant en même tems aucune alternative entre les horreurs de l'esclavage ou le carnage & la défolation d'une guerre civile, sinon une suspension totale de commerce avec l'isle de la Grande-Bretagne, nous convenons & agréons, en présence de Dieu, solennellement & de bonne foi, les points suivans.

I. Que dès à présent nous suspendrons tout commerce avec ladite isle de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que ledit acte pour bloquer ledit port soit révoqué, & que nous ayons obtenu l'entier & plein rétablissement des droits de notre chartre.

II. Qu'à l'effet d'empêcher que d'autres ne soient tentés de continuer ledit commerce si dangereux aujourd'hui, nous convenons solennellement de la même façon, de n'acheter, acquérir, ou consommer, de quelque manière que ce soit, aucunes marchandises, effets, ou denrées, qui arriveront de la Grande-Bretagne en Amérique après le 1 Août prochain : Et, pour que nous ne soyons point frustrés de cette unique mesure possible, prise pour le recouvrement & le maintien de nos droits, nous convenons de rompre tout trafic, commerce & communication quelconque avec toutes personnes, qui, préférant leur intérêt particulier au salut de leur pays déperissant actuellement, continueront de faire venir des marchandises de la Grande-Bretagne, ou qui en a acheteront de ceux qui les auront fait venir.

III. Pour qu'il ne soit point au pouvoir de telles personnes de nous en imposer sous quelque prétexte que ce soit, nous nous engageons ultérieurement à n'acheter au-

cun article de marchandises d'aucune personne qui n'aura point signé la présente ou autre pareille convention, ou qui ne produira point de serment certifié par un magistrat, portant ce qui suit. *Je... de... dans le Comté de... jure solennellement, que les marchandises, que j'ai actuellement entre les mains, & que j'expose en vente, n'ont point été, autant que je sache, importées de la Grande-Bretagne dans aucun port de l'Amérique depuis le dernier jour d'Août 1774, & que, contre l'esprit d'une convention conclue en cette Province, je n'importerai ni n'achèterai d'aucune personne, qui fera une telle importation, aucune marchandise susdite, jusqu'à ce que le port de Boston ait été rouvert, & que nous ayons été rétablis dans le libre usage de nos droits constitutionaux stipulés par la chartre.*

Enfin, nous convenons, qu'après que la présente convention ou autre semblable aura été présentée à quelque personne, & qu'elle aura refusé d'y souscrire ou de produire le serment sus-mentionné, nous considérerons telle personne comme importeur contumace, & nous rompons avec elle tout lien de commerce, jusqu'à n'acheter d'elle aucune sorte de marchandises, & de rendre son nom public. En foi de quoi, &c.

Le Général Gage ayant été informé du contenu de la convention proposée pour rompre tout commerce avec la Grande-Bretagne, rendit le 29 Juin, en sa qualité de Gouverneur de Massachusetts Bay, une proclamation des plus severes, pour défendre aux habitans d'adhérer à cette ligue, de la signer, ou d'y co-opérer. Voici la teneur de cette proclamation.

Comme certaines personnes, se qualifiant comités de correspondance pour la ville de Boston, ont tout récemment osé produire ou faire produire certain instrument illégal, pour le faire signer, comme une *ligue & convention solennelle*, par les habitans de cette Province, lesquels par-là s'engageroient à suspendre tout commerce avec l'Isle de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que certains actes du Parlement Britannique soient révoqués; & que copies imprimées dudit instrument illégal ont été envoyées par ledit soi-disant comité de correspondance aux différentes villes de cette province, accompagnées d'une lettre scandaleuse, traîtreuse & séditionnelle, dont le but est d'enflammer l'esprit du peu-

ple, de l'inquiéter par des craintes & des soupçons mal-fondés, & de l'exciter à entrer dans une ligue hostile, traîtreuse, & qu'on ne sauroit justifier, pour nuire à la nation Britannique par l'interruption, l'obstruction & la destruction de son commerce avec les colonies, contre la fidélité qu'il doit au Roi, ainsi que contre la forme & l'effet de divers statuts fait pour assurer, encourager, protéger & régler ledit commerce; démarche qui tend à détruire l'autorité légitime du Parlement Britannique, comme aussi la paix, le bon ordre, & la sûreté de la communauté : & comme les habitans de cette Province, faute de considérer dument ce qu'il y a de hautement criminel dans de telles ligues dont il n'y a point d'exemples, & les conséquences dangereuses qui en peuvent résulter, pourroient par inattention être tentés d'acquiescer à ladite ligue & convention illégale, & par-là s'exposer aux conséquences fatales d'être considérés comme ennemis déclarés & ouverts du Roi, du Parlement, & du Royaume de la Grande-Bretagne : A ces causes, pour m'acquitter de mon devoir envers le Roi, par tendresse pour les habitans de cette Province, & à l'effet que toute personne, qui dans la suite pourroit s'engager dans de si dangereuses associations, ne puisse, pour pallier sa conduite, prétendre avoir ignoré le crime dans lequel il se seroit lui-même impliqué, j'ai jugé à propos de rendre la présente proclamation, avertissant très-sérieusement tous les habitans de cette Province, quels qu'ils soient, de se garder de signer ladite convention ou quelque'autre semblable, d'entrer dans de telles associations illégales, hostiles & traîtreuses, ou d'y prendre part en façon quelconque, s'ils veulent éviter les peines que méritent des offenses si aggravées & si dangereuses. J'enjoins & j'ordonne en même-tems de la manière la plus précise, à tous Magistrats & autres Officiers dans les différens Comtés de cette Province, qu'ils aient efficacement soin de saisir & livrer à la Justice toute & chaque personne, qui dans la suite pourroit oser publier, ou présenter à d'autres pour signer, ou signer eux-mêmes ladite convention ou quelque'autre semblable, ou la conseiller, l'encourager, y donner leurs avis, ou y assister en quelque manière que ce soit. Et les Shérifs respectifs des différens Comtés de cette Province sont par la présente requis de la faire afficher sans délai dans quelques places publiques dans chaque ville de leurs districts respectifs. *Donné sous mon seing à SALEM, le 29, Juin 1774.* (Signé)

THO. GAGE.

Le

Le Brigadier R., qui commande dans la partie occidentale de la Province de Massachusett's-Bay, n'ayant pas hésité, à la vue de cette *ligue* ou *convention*, de déclarer publiquement qu'il seroit arrêter & mettre en prison le premier qui seroit assez hardi pour la signer, sur le champ une centaine de personnes ne firent aucun scruple d'y apposer leurs noms.

WILLIAMSBURG en VIRGINIE (le 16 Juin.) Le 13 de ce mois, il arriva ici un Exprès de Hampshire, envoyé par le Colonel Abraham Hite, qui y réside, avec des lettres adressées à notre Gouverneur : elles nous annoncent les nouvelles les plus affligeantes touchant les dispositions où sont les Indiens à notre égard : ils ont pris la résolution de nous faire une déclaration de guerre, qu'ils ont déjà anticipée par des hostilités. Le Colonel Hite rapporte, que le 4 de ce mois des passagers ont trouvé près de Cheat-river le nommé *William Speir*, sa femme & ses quatre enfans, massacrés & escarpés dans leur habitation. Dans un autre endroit, ils trouverent un habit d'homme, percé de balles, & près de-là un enfant assassiné. Les sauvages ont tué tout le bétail de ce district, & ils ont commis des cruautés qui font horreur. Il ne se passe, dit-on, guere de jour qu'on n'en apprenne de nouveaux exemples ; & le Colonel Hite assure, que, quoiqu'il ait résidé dans cette contrée pendant les deux dernières guerres Indiennes, il n'y a jamais vu de désolation pareille à celle qui y regne aujourd'hui.

FRANCE.

PARIS (le 26 Août.) Nous avons parlé des billets qui se contrefaisoient dans cette Capitale :
 Septembre 1774. N^o. 25. X

on en a présenté pour 800 mille livres à la charge de Mr. le Maréchal de Richelieu qui étoit absent. Ce Seigneur, à son retour, a protesté contre leur fabrication. Mde. de St. Vincent, Femme d'un Conseiller de l'ancien Parlement de Provence, qui les a fait présenter, a prétendu avoir des preuves de leur authenticité, & a rendu plainte de la calomnie qui résulte de l'inscription en faux : cette affaire a été poussée vivement de part & d'autre. Aujourd'hui l'on assure qu'il a été trouvé, dans les papiers du Sieur Bénévent, homme d'affaires de ladite Dame, une lettre qui décele la mauvaise foi de l'une & de l'autre, & Mr. le Maréchal produit aussi une lettre de cette Dame avec qui il a vécu très-intimement, & cette lettre prouve, postérieurement à la date des billets, qu'il ne lui doit rien. Suivant l'avis même des experts Ecrivains, la signature & l'approbation de l'écriture sont contrefaites avec une griffe.

Après l'information, les Juges du Châtelet ont décrété de prise de corps, non-seulement Mde. de St. Vincent, mais encore un jeune Abbé, son Neveu, & autres soupçonnés d'avoir eu part à la fabrication des billets. Ils ont été arrêtés & mis aux prisons du Châtelet, où l'on a transféré le Sieur Bénévent, qu'on avoit déjà mis à la Bastille, pour s'assurer de sa personne.

Ils ont appelé de leur décret au Parlement. Mde. de St. Vincent, née de Villeneuve de Vence, l'une des plus nobles Maisons du Royaume, a subi un interrogatoire de 22 heures à plu-

heurs reprises, & elle a soutenu avec une fermeté inconcevable toutes les circonstances de son récit, selon lequel Mr. le Maréchal lui avoit donné par pure libéralité lesdits billets, sous la condition qu'elle ne les feroit valoir qu'après la mort du Testateur. Comme c'est Mr. le Maréchal de Richelieu qui est le plaignant, cette affaire ne peut intéresser la Pairie, & elle ne sera portée au Parlement que par appel.

A la Cour & à la Ville, on semble plus persuadé que jamais de voir l'ancien Parlement réintégré incessamment. Dans une Tragédie nouvelle, intitulée : *Adélaïde de Hongrie*, l'Auteur, qui est Mr Dorat, a mis en scène Pepin, premier de nos Rois de la seconde race, au moment, où il est reconnu par la Nation, ce qui forme un spectacle très-intéressant; sur ce que ce Prince dit à la 1ere. représentation :

Je rends aux Tribunaux leur auguste exercice.

il y eut de si grands applaudissemens que la Police obligea l'Auteur de changer le vers à la 2e. représentation. Au lieu de : *je rends*, on a substitué *je laisse*, ensuite *j'assure*, qui se dit à présent Le Censeur de la Police Mr. Marin, qui avoit laissé passer ce vers, a été fort reprimandé.

Toute la Cour doit revenir à Versailles le 1er. Septembre. Le Sacre du Roi reste fixé au 27 Avril de l'année prochaine. Msgr. le Comte d'Artois a obtenu de S. M. la permission d'aller passer en revue son Régiment de Dragons à Cambrai, & d'aller visiter quelques-unes des villes frontieres. Ce Prince ne doit être que cinq jours absent. Il

est parti le lendemain de la Fête du Roi, & fera de retour à Compiègne le dernier de ce mois. M. le Chancelier de Maupeou vient d'être exilé dans une de ses Terres en Normandie, il refuse, selon l'usage, de donner sa démission. M. l'Abbé Terray, Ex-Contrôleur-Général, qui vient d'arriver de Compiègne, garde, dit-on, la Sur-Intendance des bâtimens. M. Le Noir, Intendant de Limoges, succede à M. de Sartines dans le poste important de Lieutenant-Général de Police en cette capitale. On assure que M. le Chevalier de Gluck est nommé Sur-Intendant de la Musique de la Reine avec 2000 écus d'appointement.

Il regne en Bretagne une fermentation que la retraite de M. le Duc d'Aiguillon n'a point ralentie. Le Roi a chargé M. le Duc de Penthièvre d'aller tenir les Etats de cette Province, dont il est Gouverneur. En conséquence, ce Prince partira au mois d'Octobre pour s'acquitter de cette commission délicate, à la place de M. le Duc de Fitzjames, qui avoit succédé à M. le Duc de Duras. Des lettres de Rennes apprennent que M. de la Chalotais a la permission de sortir du château de Loches, & de se retirer dans sa Terre.

La Fête qui se célèbre tous les ans à Salency, la rose & la couronne dont on honore la plus sage fille du village, ont fait du bruit depuis quelque tems, & ont été chantées par nos Poètes. Cet usage, qui semble rappeler l'âge d'or, & qui s'est conservé jusqu'à ce siècle, vient de faire la matière d'un procès pendant au Parlement. Les habitans du village prétendent qu'ils ont le droit de choisir les

trois jeunes filles qui doivent se disputer le prix; cette prétention paroît fondée, en ce que personne ne peut mieux qu'eux connoître celles qui méritent d'être élues; ils n'abandonnent au Seigneur que le droit de nommer lui-même une des trois, & de la couronner. Le Seigneur prétend à son tour la choisir seul, sans le concours de ses vassaux: on est fort curieux de savoir ce que prononcera le Parlement.

Charles de Neuville, Membre de la ci-devant Compagnie de Jesus, & l'un des plus célèbres Prédicateurs de ce Royaume, est mort d'un catarrhe à St. Germain-en-Laye, le 23 Juillet, dans la 31e. année de son âge. Il avoit reçu quelques jours auparavant les derniers Sacremens de la main du Prieur-Curé de St. Germain, assisté de tout le Clergé. Malgré son grand âge & la foiblesse où la maladie l'avoit réduit, il voulut être levé pour cette cérémonie, & se mit à genoux au moment que le St. Sacrement entra dans sa chambre. Il fallut qu'on le soutint dans cette position. Il écouta un discours du Prieur qui dura peu & où tout fut bien dit, prit ensuite la parole, commença par sa profession de Foi, s'étendit sur sa soumission à l'Eglise. Il n'oublia pas de faire mention de la douleur profonde que lui avoient causé les coups portés à la Compagnie dont il avoit été Membre; mais il protesta que sa douleur n'avoit jamais rien diminué de son respect pour le St. Siege. Tout cela fut dit avec une force bien au dessus de son état. Tous les spectateurs fondirent en larmes.

Un Maître des Requêtes a une affaire qui se

plaide actuellement, au sujet d'un billet de 200 mille liv. qu'il a souscrit au profit d'une femme de mœurs plus que suspectes. Il l'a dénoncée à la Police, qui en effet l'a fait conduire au Couvent de force de Ste. Pélagie, non comme prévenue de faux, mais comme pernicieuse pour la Société par son luxe & ses débordemens. Cependant du fond de sa clôture, la prisonniere attaque le Magistrat, qui n'allegue en sa faveur qu'un abus de confiance & trop de facilité. En attendant, il ne paroît plus au Palais, & l'on prétend même qu'il a reçu ordre de se défaire de sa Charge.

Le 11 de ce mois, le Sieur Montaigne découvrit à Limoges, vers les dix heures du soir, une nouvelle Comete : elle paroissoit entre l'Etoile Polaire & la constellation de Cassiopée, au dessous de l'Etoile de Céphée. Le 18, le Sieur Messier, Astronome de la Marine, l'observa à Paris vers les onze heures du soir.

Le 3 du mois, il tonna foudrement à Alençon depuis midi jusqu'à quatre heures. Le bruit de la foudre redoubla à cinq heures, & le ciel se couvrit tout-à-coup de nuages si épais, qu'on ne voyoit presque point dans les maisons ; à l'horreur de ces ténèbres & du bruit continuel qu'on entendoit dans les airs, succéda une grêle si forte qu'on crut d'abord que c'étoit une pluie de pierres. Elle brisoit les tuiles, les ardoises, les vitres, & bleissoit les habitans qui se trouvoient malheureusement dans les rues. Si le récit qu'on nous a fait de cet orage n'est point exagéré, on a trouvé

des grêlons de la largeur d'un chapeau, d'autres de dix-huit pouces de circonférence. Un homme de la campagne en a été écrasé, & beaucoup d'autres ont été blessés dangereusement. Dix-huit personnes ont été administrées. Cette grêle, qui a duré environ quarante-cinq minutes, a causé beaucoup de dégât dans le terroir d'Alençon & dans plusieurs Paroisses voisines.

L'Ordonnance qui prescrit les nouvelles manœuvres proposées par le Major de Pirch, va être suivie dans toute l'infanterie françoise. Elle est le résultat des assemblées que Mrs. les Inspecteurs-Généraux d'Infanterie ont tenues sous la Présidence de Mr. le Duc de Biron. Les Inspecteurs-Généraux de la cavalerie n'ont pu s'accorder jusqu'à présent pour rédiger un réglément, pareil à celui pour l'infanterie, sur la méthode du Baron de Pirch. Cet Officier en a présenté un autre, qui a été Major de cavalerie au service du Roi de Prusse. M. le Marquis de Castries, qui a obtenu pour lui un grade & une pension, l'a emmené avec lui pour lui faire exécuter des manœuvres à la cavalerie.

Après l'Exorde dont nous avons rapporté une partie dans *le dernier Journal*, l'Evêque de Senes commence l'Oraison funebre du feu Roi, en jettant un coup-d'œil sur l'Etat du Royaume à son avènement, & sur les années de son enfance. Il en prend occasion de faire l'éloge de cette affabilité, de cette douceur, qui faisoient le caractère du Roi.

» Quel Prince (dit-il) posséda mieux jamais la vertu

qui annonce & qui embellit toutes les autres, & qui ravit tous les cœurs; l'aimable affabilité, l'affabilité, le plus beau diadème qui puisse orner le front des Rois; l'affabilité si nécessaire à tous les Princes, & sur-tout aux Chefs d'une Nation aussi sensible que la nôtre à la bonté de ses Maîtres, & qui se croit assez payée, par un de leurs regards, des sacrifices les plus généreux? Quoique le Ciel eût donné à *Louis* le génie du Gouvernement, un esprit aussi juste & aussi droit que son cœur, quelle modeste défiance de ses propres lumières, & plut à Dieu qu'il eût toujours suivi les inspirations de sa sagesse! Quelle douceur! quelle indulgence! & combien de justes mécontentemens n'a-t-il pas sacrifiés à sa modération! Ne craignons pas de dire de *Louis* ce qui a été dit du premier des Césars: Il a été élément, jusqu'à être obligé de s'en repentir. Plaignons la foible raison des abus où sont exposées les plus belles vertus. Mais seroit-ce à nous, Ministres de douceur & de paix, seroit-ce à nous à censurer un excès de bonté? Et qui oseroit reprocher à la mémoire du Roi, une erreur dont la cause doit être si chère à l'humanité? O France, puisses-tu n'avoir jamais d'autre excès à craindre de la part de tes Maîtres! ---

L'Orateur passe ensuite aux qualités domestiques du Roi, à sa tendresse pour son auguste Famille, & fait en passant l'éloge de la piété filiale, que Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie ont fait paroître pendant la maladie de feu Sa Majesté, ainsi que du sacrifice que Madame Louise a fait, & dont (dit-il) *le salut du Roi a sans doute été le plus grand objet*. Enfin il loue l'attachement du défunt Monarque aux grandes vérités de la Religion.

» En vain (dit-il) les faux Sages du Siècle avoient essayé d'ébranler la Foi de *Louis*; car l'incrédulité n'a-t-elle pas osé élever ses prétentions jusqu'au cœur du Fils Aîné de l'Eglise? Déjà si fière de ses succès, que seroit-ce si elle fût montée sur le Trône de France? Elle étoit parvenue à faire tomber dans ses mains un de ces Ecrits, où elle s'enveloppe sous les apparences imposantes de la bienfaisance & de l'humanité; mais

Jamais ses sophismes les plus séduifans ne firent sur l'ame du Roi qu'une impression d'horreur : Jamais Louis n'a cessé d'être, par la sincérité de sa Foi comme par la Prérogative de sa Couronne, le Roi Très-Chrétien. Dans les derniers jours de sa vie, dans ces momens où l'Homme, où le Roi même n'a plus rien à dissimuler, avec quelle candeur & quelle simplicité touchante il le disoit lui-même aux Ministres sacrés qui environnoient son lit de douleur ? Parmi mes égaremens, jamais du moins, non, jamais je n'ai eu le malheur de douter de nos saints Mysteres. Vous avez peine, Messieurs, à concilier avec des foiblesses une Foi si ferme & si vive. Déplorable inconséquence de la raison humaine ! hélas ! l'homme voit la vertu ; il la voit ; il l'aime, & il se laisse entraîner par le vice qu'il condamne --- «.

» Tels étoient (continue M. l'Evêque) les principes de Religion, de sagesse, de modération, d'humanité, que l'Auteur de toute vertu avoit déposés dans l'ame de Louis. O ! si les flatteurs n'avoient pas altéré une ame née avec des qualités si heureuses ! François, je lis ce sentiment dans tous vos cœurs ! quelle ame plus digne de faire le bonheur d'une grande Nation ! Dieu juste, ayez pitié des erreurs & de foiblesses des Princes. Déchargez votre courroux sur les lâches adulateurs qui les ont trompés : les cruels, les perfides n'ont pas versé le poison dans un seul vase, mais dans les sources publiques, dont les eaux salutaires devoient désaltérer les peuples. Qu'ils soient frappés de l'indignation & du Ciel, & de la Terre, & des Rois, les serpents contagieux qui empoisonnent les sources du bonheur, de la gloire, & de la vertu des nations ! »

Après les traits relatifs au caractère du feu Roi, M. l'Evêque de Senes touche les principaux événemens de son Regne ; & la comparaison de ses différentes époques est l'un des endroits où il a le moins flatté la mémoire du défunt Monarque. Les Victoires & les Conquêtes d'Italie, les batailles de Fontenoy, de Rocoux, de Lafelt font place aux malheurs de la dernière Guerre. L'Orateur rappelle à ce sujet le mot de Louis XV à feu Mgr. le Dauphin, après la Jour-

née de Fontenoy, mot qui peint si bien son caractère : O ! mon Fils, voyez ce que coûte une Victoire ! La dangereuse maladie du Monarque à Metz, les alarmes, les vœux de toute la France en cette triste occasion, le Surnom de *Bien-Aimé* font le sujet de la réflexion suivante.

„ Ce n'est point la voix des Grands, toujours suspecte de flatterie ; ce n'est point le suffrage pompeux des Cités, qui décerna à Louis ce beau nom ; c'est la voix libre & ingénue du peuple, de ce peuple qui ne sait point flatter les Rois, & qui ne fuit que les mouvemens de sa franchise & de sa tendresse : c'est le cri du peuple, qui le proclama Louis le *Bien-aimé*. Nous ne pouvons nous dissimuler combien le malheur des tems a refroidi parmi les François les démonstrations de cet amour. Ainsi Dieu permet que les peuples donnent aux Princes cet avertissement, pour leur apprendre, que, si le respect & l'obéissance sont un devoir inviolable, l'amour des peuples, la plus belle gloire & la plus douce récompense de la Royauté, l'amour des peuples est un sentiment libre, qui n'est dû qu'aux bienfaits & à la vertu. Alors quand le Prince paroît en public, il n'entend plus retentir autour de lui les acclamations de ses Sujets. Le peuple n'a pas, sans doute, le droit de murmurer ; mais, sans doute aussi, il a le droit de se taire ; & son silence est la leçon des Rois. Mais que dis-je ? Si l'attachement de la nation pour ce Prince, qu'elle avoit si tendrement aimé, a paru s'affoiblir ; peuple, les derniers jours de votre Roi, sa pénitence, ses regrets, la tendresse qu'il a montrée pour vous ; hélas ! il ne desiroit la prolongation de ses jours que pour effuyer vos larmes ; les derniers sentimens de Louis n'ont-ils pas dû faire revivre dans tous les cœurs vraiment François son titre de *Bien-aimé* ? Postérité, Juge sévère des Rois, déjà vous vous préparez à juger le regne de Louis. Nous ne pouvons exiger de vous le silence sur les événemens malheureux ; c'est votre droit de prononcer sur tous les événemens qui ont été en spectacle à l'Univers : mais les malheurs des Princes doivent-ils vous faire oublier leurs vertus ? mais les dernières années de Salomon ont-elles fait effacer des Fastes sacrés les beaux jours de sa gloire ? --- Le zèle, qui nous anime pour la gloire du Prince, dont nous pleurons la mort, ne peut nous aveugler sur les malheurs qui ont traversé les prospérités de son regne. Mais prenons garde aussi, Messieurs, de nous laisser tromper par d'injustes

murmures & de vaines exagérations. Tel est le caractère de la nation ou trop fiere ou trop abattue, elle enfle ses infortunes comme les succès. François, la victoire n'a pas toujours suivi vos drapeaux : accoutumés à vaincre, vous pensiez donc être invincibles ? Mais que sont les disgrâces que vous avez éprouvées, comparées aux défaites qui ont affligé la fin du dernier regne, du regne le plus glorieux de votre histoire ? -- »

L'Orateur se justifie ailleurs lui-même de la franchise avec laquelle il parle des foiblesses du défunt Monarque.

» Après avoir célébré (dit-il) la gloire & les vertus de *Louis*, la vérité veut donc que nous déplorions aussi ses malheurs. Fideles Serviteurs de ce Prince ne craignez point que notre franchise fasse tort à sa mémoire; ne craignez point que j'afflige son ame, & que je trouble sa cendre. Croyez-vous que sa mémoire nous soit moins chere & moins vénérable qu'à vous ? Mon Dieu, vous savez combien nous avions à cœur la gloire & le salut du Roi, & maintenant encore vous savez combien nous avons à cœur l'honneur de son Nom. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici pour *Louis* les mêmes sentimens qu'Ambroise exprimoit pour Théodose, au moment où il rendit à ce Prince les tristes honneurs que nous rendons à *Louis* : Oui, je l'ai aimé; j'ai aimé un Prince ami de la vérité, & qui en respectoit les droits sacrés jusques dans la bouche la plus vulgaire; il a pleuré publiquement le péché où il avoit été entraîné par la séduction des flatteurs; une pénitence qui seroit rougir l'orgueil d'un particulier, n'a pas fait rougir la majesté d'un Roi. O mon Roi! voilà les motifs de notre zele & de notre tendre vénération pour votre mémoire: notre sincérité servira plus utilement votre gloire qu'une fausse dissimulation ? -- »

Au milieu de ce tourbillon d'intrigues, (dit-il) représentez-vous un Prince fatigué, rassasié de la Puissance suprême, dégoûté de la confiance & de l'amitié, & à qui l'habitude d'être trompé fait croire que tous les hommes sont trompeurs : représentez-vous un Prince affligé des maux de l'Etat, & rebuté par l'inutilité de ses efforts pour les réparer; un Prince qui se voit subjugué & emporté malgré lui, par une sorte de fatalité dont il ne peut découvrir les ressorts secrets. O Prince! voilà donc votre destinée : Maîtres absolus en apparence, & réellement les esclaves des vils flatteurs qui paroissent ramper à vos pieds ! ---- »

T A B L E.

TURQUIE.	{ Constantinople. Pag. 363 Smyrne. 367	
RUSSIE.	{ Pétersbourg. 369	
SUEDE.	{ Stockholm. 373	
DANEMARCK.	{ Copenhague. 374	
POLOGNE.	{ Varsovie. 376	
ALLEMAGNE.	{ Vienne. 387 Hambourg. 389 Lubeck. ibid. Berlin. 391 Gieffen. ibid.	
ESPAGNE.	{ Madrid. 392	
PORTUGAL.	{ Lisbonne. ibid.	
ITALIE.	{ Rome. 394 Naples. 395 Venise. 396 Modene. ibid. Milan. 397 Livourne. 398 Avignon. 399	
HOLLANDE.	{ Leyde. 401	
ANGLETERRE.	{ Londres. 402 Williamsbourg. 409	
FRANCE.	{ Paris. ibid.	